

SOMMAIRE

PARTIE I : RAPPORT D'ACTIVITÉ EXERCICE 2024

01 PRESENTATION DE LA SIAME	P 01
02 CONJONCTURE ECONOMIQUE ET DE MARCHÉ	P 01
03 ACTIVITÉ ET RESULTATS 2024	P 03
04 PRÉVISIONS 2025	P 14
05 PARTICIPATIONS	P 15
06 ACTIONNARIAT	P 15
07 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	P 17
08 HISTORIQUE DE LA VALEUR « SIAME » SUR LE MARCHÉ BOURSIER MAI 2023 - MAI 2024	P 18
09 AFFECTATION DU RESULTAT	P 18
10 ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE	P 18
11 PRÉSENTATION DU GROUPE SIAME	P 20
12 RÉALISATIONS DU GROUPE SIAME EN 2024	P 23

PARTIE II : RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE LA SIAME

01 RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	P 27
02 RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	P 31
03 ÉTATS FINANCIERS ET NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	P 36

PARTIE III : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

01 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	P 67
02 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	P 72
· BILAN	P 72
· ÉTAT DE RÉSULTAT	P 74
· ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE	P 75
· NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	P 76

PARTIE IV : PROJET DE RÉSOLUTIONS

01 PROJET DE RÉSOLUTIONS AGO	P 96
------------------------------	------

PARTIE I

RAPPORT D'ACTIVITÉ EXERCICE 2024

01 PRÉSENTATION DE LA SIAME

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME est une société anonyme créée le 12 mai 1976 par la « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer et commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux de comptage, accessoires de ligne, lampes à faible consommation d'énergie LED etc.) et généralement, la fabrication et l'assemblage de pièces et de sous-ensembles pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME » était détenu à concurrence de 72 % par la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz « STEG ». Par décision de la « C.A.R.E.P » en date du 4 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements STEQ.

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu, suivant la décision de la « C.A.R.E.P » du 6 mai 1999, de procéder à la vente de 20% du capital soit 137 500 actions au profit de la société « Al Mal Al Kuwaiti Company K.S.C » et de 23.1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1er Juin 1999, la valeur « SIAME » a été admise au premier marché de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Le capital social de la société a connu des augmentations successives dont la dernière date de 2021 et qui a porté le capital à la somme de 15 444 000 DT.

En réponse à une demande introduite en date du 26 octobre 2009 par Mr Mohamed Hédi BEN AYED, agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions soit 53,46% du capital de la société.

02 CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DE MARCHÉ

Fragilisé par les chocs successifs survenus depuis la crise internationale de 2009 puis la révolution de 2011, le modèle de croissance tunisien sous-performe en comparaison régionale, avec un PIB réel qui retrouve tout juste en 2025 son niveau d'avant Covid. La détérioration des équilibres macroéconomiques (déficits jumeaux et endettement public) pendant la dernière décennie, a accentué les vulnérabilités financières et monétaires associées à des risques de tensions sociales, au détriment de l'attractivité des capitaux étrangers et de l'investissement. Le redressement du risque-pays et le retour de la confiance supposent une stratégie de réformes structurelles ambitieuses.

- Croissance du PIB : Le PIB a enregistré en 2024 une croissance modérée de +1,4%, contre des prévisions initiales de +2,1% et +0,2% en 2023. En 2025, la croissance resterait inchangée à +1,4% selon les prévisions du FMI. Le risque-pays s'est dégradé et la visibilité à long terme est incertaine pour les investisseurs.
- Taux d'inflation : Le taux d'inflation est préoccupant malgré une baisse à 7% en 2024, contre un taux de 9,3% en

2023. Le maintien de l'inflation à un niveau élevé s'explique par la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Le taux directeur fixé par la BCT a été maintenu à 8% tout au long de l'année 2024.
- Taux de chômage : Le chômage demeure un souci majeur, notamment parmi les jeunes. Le taux général est d'environ 15 %, mais peut dépasser 30 % chez les jeunes.
 - Reprise de l'activité du secteur touristique : Le secteur touristique qui représente près de 7% du PIB, se rétablit progressivement après la pandémie du COVID-19. Le nombre de touristes ayant visité la Tunisie en 2024 s'est établi à 10,25 millions, un nombre qui dépasse celui d'avant la pandémie.
 - Agriculture : L'agriculture contribue à hauteur de 10 % du PIB et emploie une part significative de la main-d'œuvre. La production agricole a rencontré des défis en raison des changements climatiques. La balance alimentaire enregistre un excédent en 2024 (huile d'olive +55%, Agrumes +5%, Dattes -11%).
 - Activité Industrielle : La faiblesse de la conjoncture économique en particulier dans la Zone Euro, s'est répercute négativement sur l'activité industrielle notamment exportatrice. Parallèlement, les difficultés au niveau des industries extractives persistent.
 - Niveau d'endettement : La dette publique représente un lourd fardeau pour l'Etat dépassant 80 % du PIB (le service de la dette représente 14% du PIB). Malgré les efforts de consolidation budgétaire, la soutenabilité des finances publiques suscite toujours l'inquiétude de certains prêteurs
 - Durant 2024, le Dinar Tunisien a perdu 4% de sa valeur rapport au Dollar américain et s'est apprécié de 2,6% par rapport l'Euro. Sur deux années (2023 et 2024) le Dinar est resté pratiquement stable par rapport à l'Euro et s'est légèrement déprécié par rapport au Dollar (-2,6%).

RÉSUMÉ

Dans un environnement instable, caractérisé par une faible croissance économique, couplée à une inflation persistante et un endettement public en continue croissance, impactant aussi bien la consommation que l'investissement, l'Economie Tunisienne subit une baisse de la demande et une forte pression sur les prix.

Face à cette conjoncture économique difficile, la SIAME a priorisé la consolidation de ses parts de marché tant au niveau local et qu'à l'export et auprès de la STEG. Ces deux marchés offrent des marges de progression conséquentes. Ainsi, les orientations majeures retenues pour 2024 se résument en ce qui suit :

- Démarrage de l'activité de la société SIAME Electric Algérie
- Consolidation de la croissance des ventes en Irak : +33,8% vs. 2023 et +100,5% vs. 2022
- Réalisation d'une campagne publicitaire pour promouvoir les ventes de disjoncteurs – Oct.-Nov. 2024
- Révision à la baisse des prix de vente des lampes de -8,5% (en moyenne pondérée) sur le marché local, à partir du 1er Mars 2024, en vue de renforcer la compétitivité de notre offre par rapport à la concurrence.
- Fourniture et assemblage de tableaux de comptage pour le compte de SAGEMCOM dans le cadre de l'appel d'offres de la STEG
- Réalisation de plusieurs marchés de la STEG

Le Chiffre d'affaires total a augmenté de 4,8% par rapport à 2023, pour atteindre 43,019 millions de DT.

Les marchés Export et STEG ont enregistré une croissance positive alors que le marché Local Privé a accusé une légère régression

La gamme des accessoires de lignes a enregistré la plus forte croissance (+46,6%), suivie par la gamme des Disjoncteurs (+2,1%). Les autres gammes de produit ont enregistré des baisses.

La marge brute a atteint un niveau satisfaisant de 15 063 kDT, soit un taux de 35,0%.

En relatif, la marge a augmenté de 3,5 points vs. 2023, grâce à une forte croissance de la marge sur les produits livrés à la STEG et au redressement de la marge sur les disjoncteurs ABB, après l'intégration de la fabrication des pièces plastiques « boîtier+couvercle ».

La baisse relative des niveaux de stock a entraîné une baisse des charges financières, qui demeurent néanmoins relativement élevées.

Renouvellement des certifications ISO 9001 et ISO 14001 et obtention d'une nouvelle certification selon le référentiel ISO 45001 relatif à la santé et à la sécurité au travail.

La masse salariale a évolué de 17,2% par rapport 2023.

03 ACTIVITÉ ET RESULTATS 2024

3.1 EXPOSÉ SUR L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS DE LA SIAME

3.1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Chiffre d'Affaires arrêté au 31 Décembre 2024, a atteint la somme 43 019 kDT contre 41 050 kDT en 2023, enregistrant ainsi, une progression en valeur absolue de 1 969 kDT, soit une évolution relative de 4,8%, et ce, après la forte croissance de +49,7% enregistrée en 2023

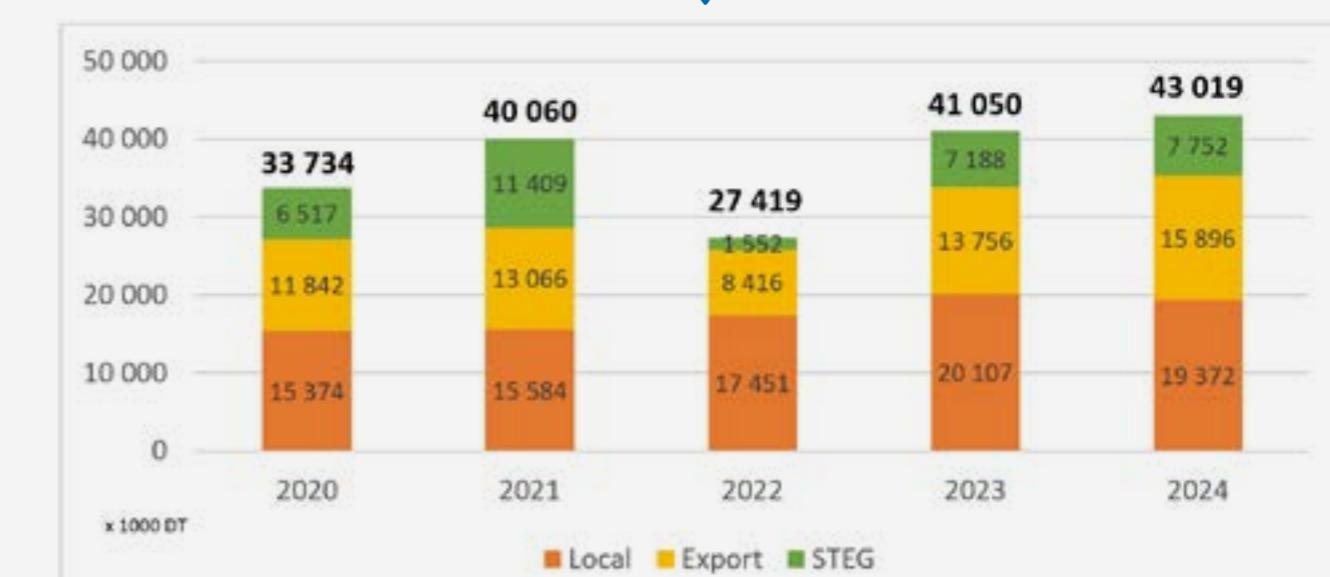
EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ 2023/2024



L'évolution enregistrée en 2024 provient essentiellement de la bonne performance des ventes à l'export dont le total est passé de 13 756 kDT à 15 896 kDT d'une année à l'autre, enregistrant ainsi, une progression en valeur absolue de 2 140 kDT, soit +15,6%.

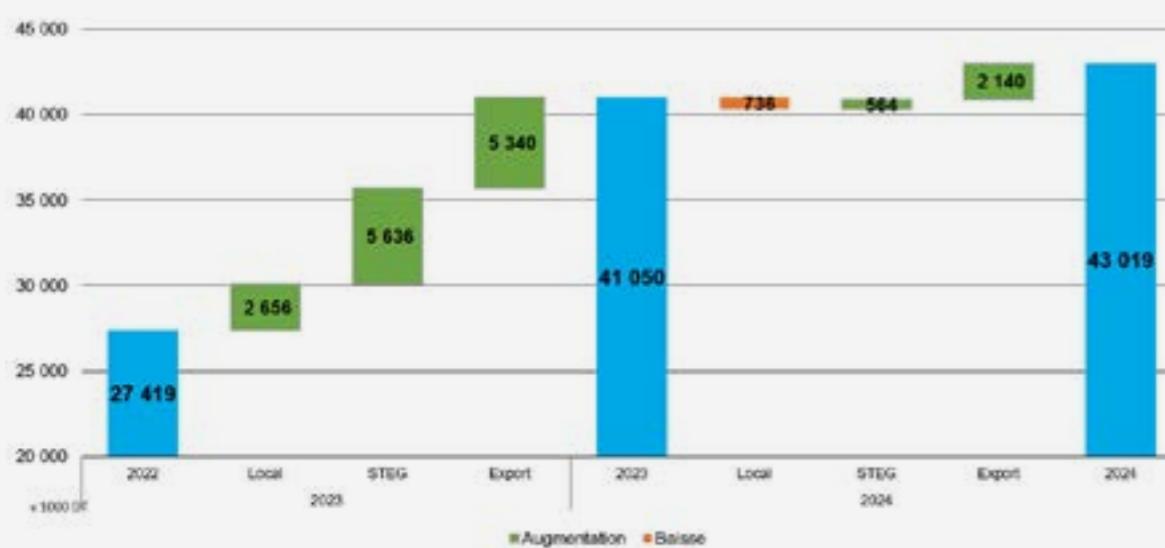
Les ventes à la STEG ont pour leur part enregistré une évolution positive, +564 kDT, soit +7,8%. Par ailleurs, le marché Local Privé a accusé une régression de -736 kDT, soit -3,7%. Le CA sur ce marché est passé de 20 107 kDT en 2023 à 19 372 kDT en 2024.

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2023/2024



Après la reprise de 2023, et la consolidation du CA en 2024 la SIAME a enregistré le CA le plus élevé de son histoire. Cette performance s'explique par les bonnes réalisations à l'export, dont la quote-part dans le CA global représente désormais 37% du total des ventes. Les ventes sur le Marché Local Privé ont légèrement régressé mais représentent une part significative des ventes totales (45%). Il convient de noter que sur les deux dernières années, l'évolution des ventes sur le Marché Local Privé était positive. La progression du Chiffre d'Affaires Local entre 2022 et 2024 était de 1920 kDT, soit une variation relative de +11,0%. Malgré une évolution positive de +7,8%, les réalisations auprès de la STEG auraient pu être plus fortes vu le portefeuille de commandes. Les délais d'approvisionnement de certains composants et matières premières, nécessaires à la réalisation des commandes de la STEG, ont été plus lents que prévu, et ce en raison des perturbations dans le trafic maritime international conséquence des conflits régionaux et de leurs impacts sur le transport maritime. Néanmoins, ces commandes restent dans le portefeuille et impacteront positivement le CA de 2025. Toutefois, il est à noter que sur les deux dernières années les ventes auprès de la STEG ont progressé de 6 200 kDT.

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2022/2024

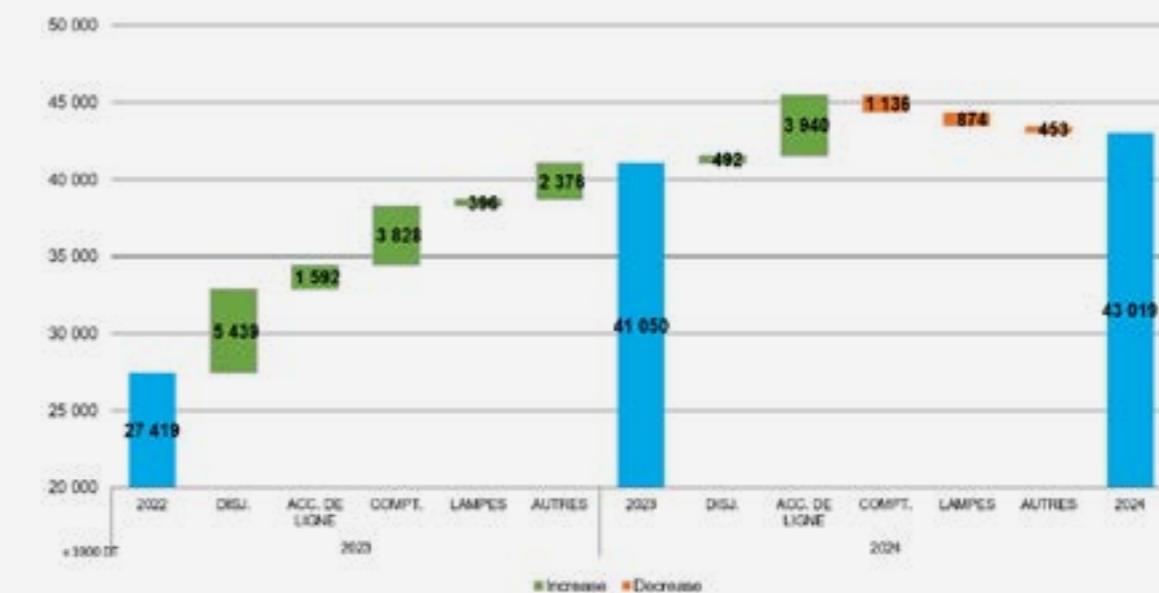


Alors qu'en 2023 toutes les catégories de produit ont contribué positivement à la croissance du CA, en 2024, la gamme des accessoires de ligne a le plus contribué au développement des ventes avec une évolution en valeur absolue de 3 940 kDT, soit +46,6%. Par ailleurs, la gamme des Disjoncteurs qui pèse pour 54% du CA en 2024 a progressé de 492 kDT soit +2,1%. Cette évolution aurait pu être plus forte, si les facturations à la STEG avaient été réalisées conformément aux prévisions initiales.



Les gammes des Lampes et Compteurs qui représentent respectivement 9% et 7% du total des ventes, ont toutes les deux baissé de -22,9%. La gamme des lampes a souffert du double effet de la baisse du prix de vente décidée en début d'année pour renforcer la compétitivité de notre offre face à une concurrence low cost, de plus en plus agressive, ainsi que des problèmes de retard de livraison qui ont engendré des ruptures récurrentes de stock.

ÉVOLUTION DU CA PAR CATÉGORIE DE PRODUITS (2022-2024)



La répartition mensuelle des ventes, nous permet de constater que le mois d'octobre a été le mois le plus fort de l'année 2024 en termes de Chiffre d'Affaires, avec un total de 4.861 kDT. La moyenne mensuelle de CA est de 3 584 kDT, ce qui donne une fluctuation mensuelle moyenne 18,5%, contre 26,8% en 2023. Aussi, l'amplitude entre le mois le plus fort et le mois le plus faible, se situe à 2 fois, ce qui représente un intervalle acceptable dans le secteur.

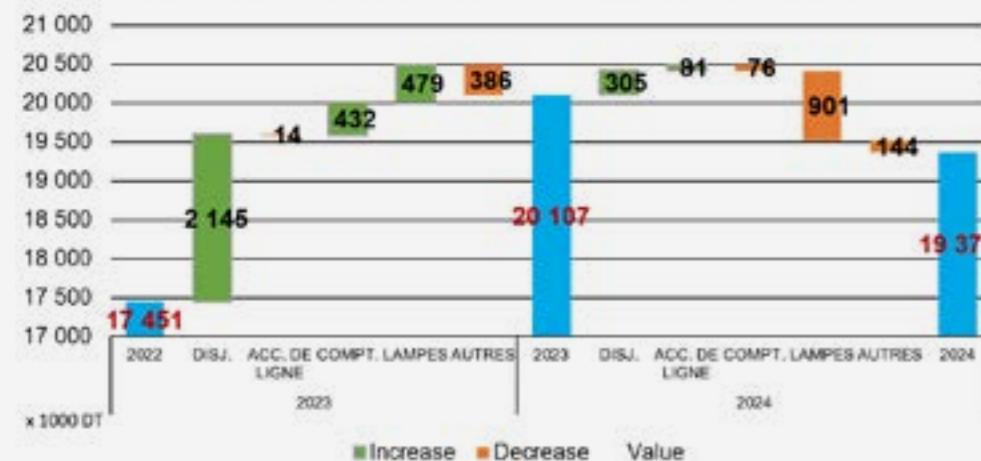


La régularité relative du CA a permis une meilleure exploitation des moyens de production à même d'assurer la croissance du CA. Sachant que les fortes fluctuations engendrent souvent des coûts de production plus élevés et un risque plus important dans le respect des délais de livraison. En 2024, les taux de fluctuations ont été de 23,0% (vs. 37,4% en 2023) pour l'activité Local Privé, 55,9% (vs. 51,2% en 2023) pour l'activité Export et 72,8% (vs. 91,4% en 2023) pour l'activité STEG. La diversification des activités permet une meilleure pondération des fluctuations notamment celles en relation avec les activités Export et STEG.

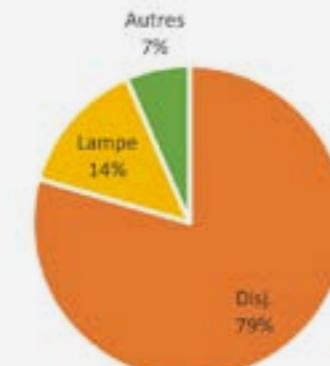
MARCHÉ LOCAL PRIVÉ

Les ventes sur le Marché Local Privé, ont enregistré une régression de -736 kDT, pour passer de 20 107 kDT en 2023 à 19 372 kDT en 2022.

Evolution du CA "Local" par Catégorie Produit



2024



La gamme des disjoncteurs dont le poids dans le CA est passé de 76% à 79% des ventes locales totales, a le plus contribué au développement du CA, avec une croissance de 305 kDT, soit 1,9%. Malgré un démarrage lent sur le premier semestre, nous avons pu rattraper le retard de -27% enregistré au terme de cette période, grâce aux actions commerciales et marketing lancées durant le quatrième trimestre. Nous avons en fait, mis en place un plan de relance durant les mois de septembre-octobre-novembre, axé sur des promotions de vente pour stimuler le sell-in et une campagne de communication grand public pour promouvoir le sell-out. Il est utile de rappeler que le CA du premier semestre 2023 a été boosté pas l'annonce de l'augmentation des prix, ce qui explique en partie le retard enregistré durant la première moitié de l'année 2024.

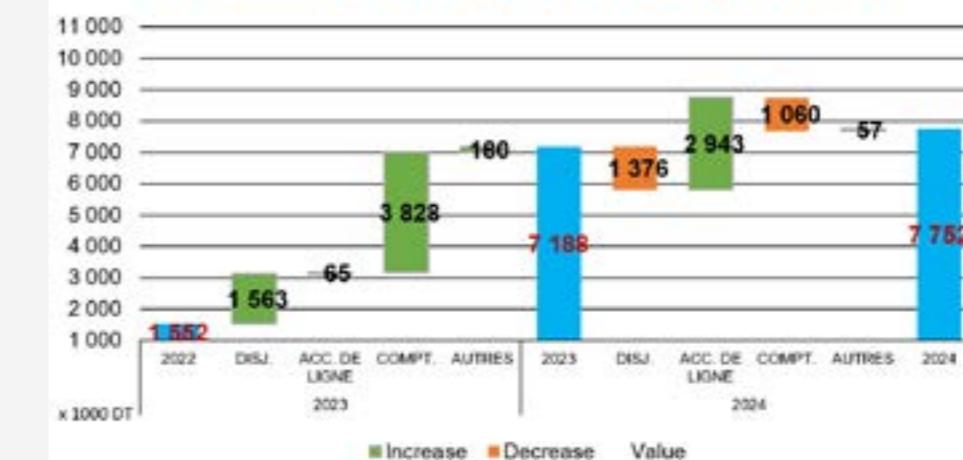
La gamme des lampes a accusé un retard significatif en 2024 où le CA a enregistré une baisse de -901 kDT, soit -23,6%, et ce, après une progression de +14% en 2023. Le marché de l'éclairage est devenu un marché low cost, très concurrentiel avec une forte fragmentation, des prix sans cesse à la baisse et des promotions agressives. Plusieurs concurrents sont désormais présents sur le marché. Certains distributeurs ont lancé leurs propres marques, ce qui a engendré une guerre des prix et une compétition parfois déloyale. Pour préserver notre position sur le marché, nous nous différencions par une qualité supérieure, des actions de communication régulières et des prix bien étudiés. Nous étions à juste titre contraints d'opérer une baisse conséquente des prix de vente, (-8,5%) au mois de mars 2024, et ce, après négociation avec notre fournisseur des composants pour ne pas supporter toute la baisse sur notre marge commerciale. Cette baisse de prix a impacté automatiquement notre prix de vente moyen ainsi que le CA réalisé. La baisse des ventes est également imputable à des problèmes de livraison qui ont causé des ruptures de stock récurrentes.



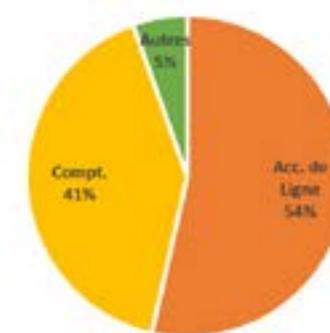
MARCHÉ DE LA STEG

Après la bonne reprise entamée en 2023, les ventes auprès de la STEG ont continué à augmenter et ont enregistré une évolution positive de +7,8%. Ainsi, le CA est passé de 7 188 kDT en 2023 à 7 752 kDT en 2024, accusant ainsi une croissance de 564 kDT.

Evolution du CA "STEG" par Catégorie Produit



STEG 2024

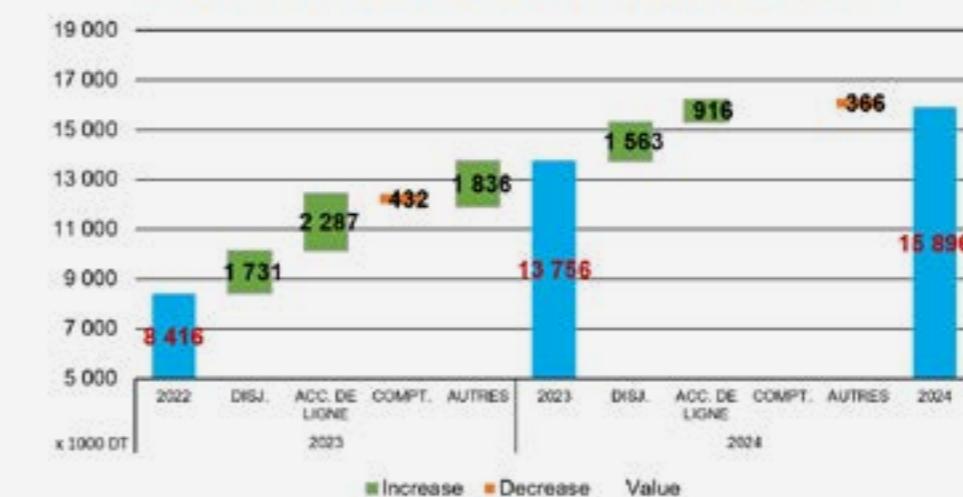


Les gammes Compteurs et Accessoires de Ligne ont représenté ensemble 95% du CA facturé à la STEG en 2024, avec des parts respectives de 41% et 54%. En 2023 la gamme des Compteurs a contribué le plus dans l'évolution du CA. En revanche, en 2024 c'est la gamme des Accessoires de Ligne qui a généré la plus forte croissance avec une évolution de 2 943 kDT. Les autres familles de produits ont accusé des baisses : -1 376 kDT pour les Disjoncteurs et -1 060 kDT pour les compteurs.

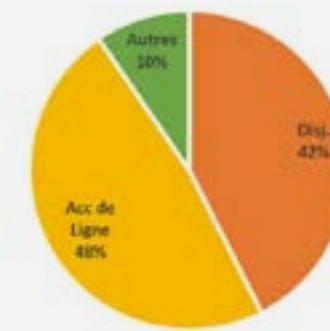
MARCHÉ EXPORT

Après une forte reprise en 2023, le CA Export a continué à progresser en 2024 où il a enregistré une évolution de 15,6% pour passer de 13 756 kDT à 15 896 kDT.

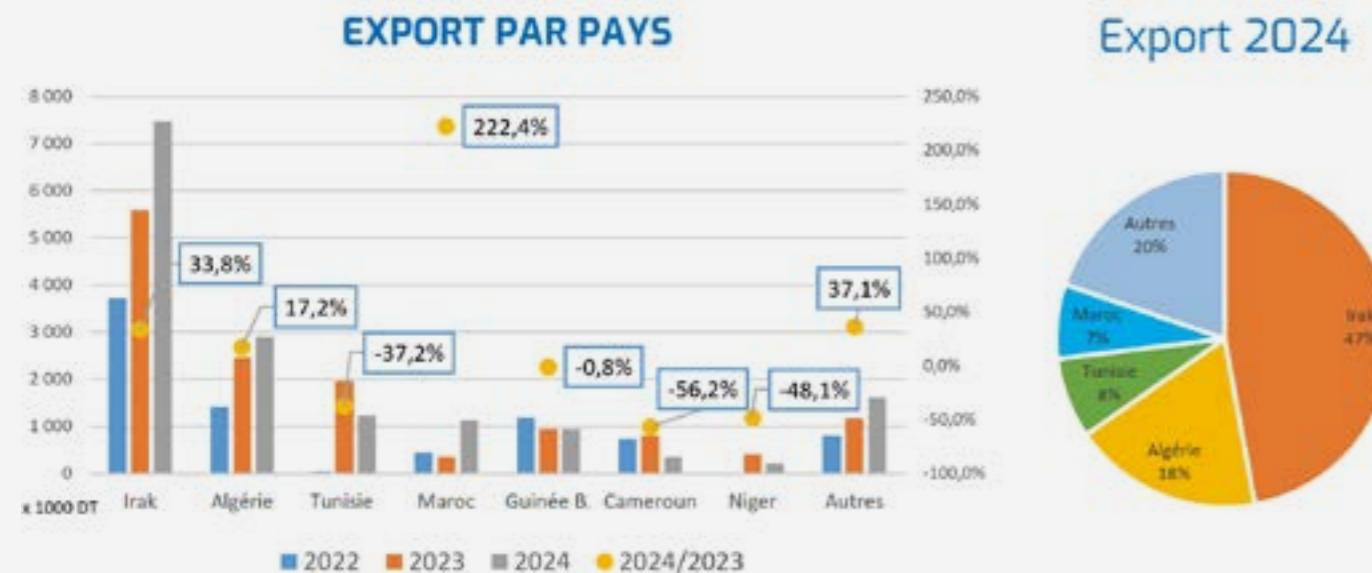
Evolution du CA "Export" par Catégorie Produit



Export 2024



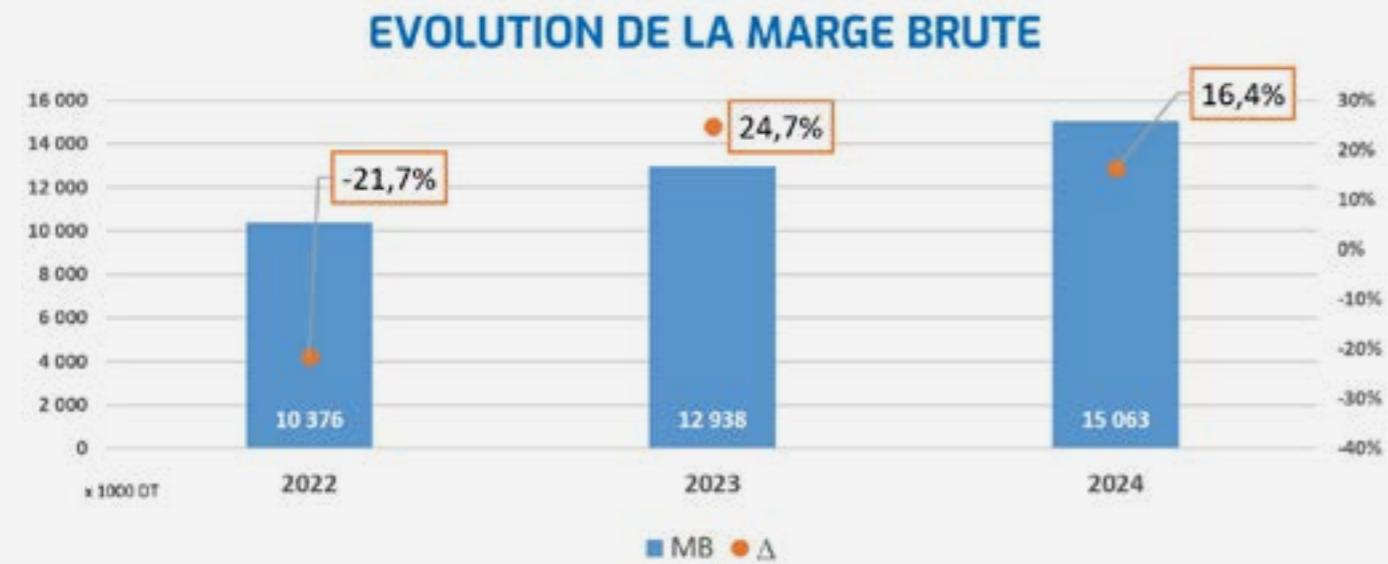
Les gammes Accessoire de Ligne et Disjoncteur ont continué à représenter le plus gros des ventes avec des parts respectives de 48% et 42%, soit un total de 90%. Ces deux familles de produit ont progressé, pendant deux années consécutives d'une manière significative. En fait la gamme des Accessoires de Ligne a progressé en 2024 de 916 kDT, soit +13,7%, après une progression de 2 287 kDT en 2023. La gamme des Disjoncteurs a évolué quant à elle de 1 563 kDT en 2024, soit +30,1% et de 1 731 kDT en 2023.



Les deux marchés les plus importants, soit l'Irak et l'Algérie, ont enregistré une évolution positive de respectivement 33,8% et 17,2%. Ils ont représenté à eux deux près de 2/3 des ventes Export en 2024. Malgré une baisse de -37,2%, la sous-traitance pour le compte SAGEMCOM relatif à la fourniture de tableaux de comptage pour la STEG a généré un CA de 1 231 kDT (vs. 1960 kDT en 2023).

3.1.2 PRODUCTION ET MARGE BRUTE

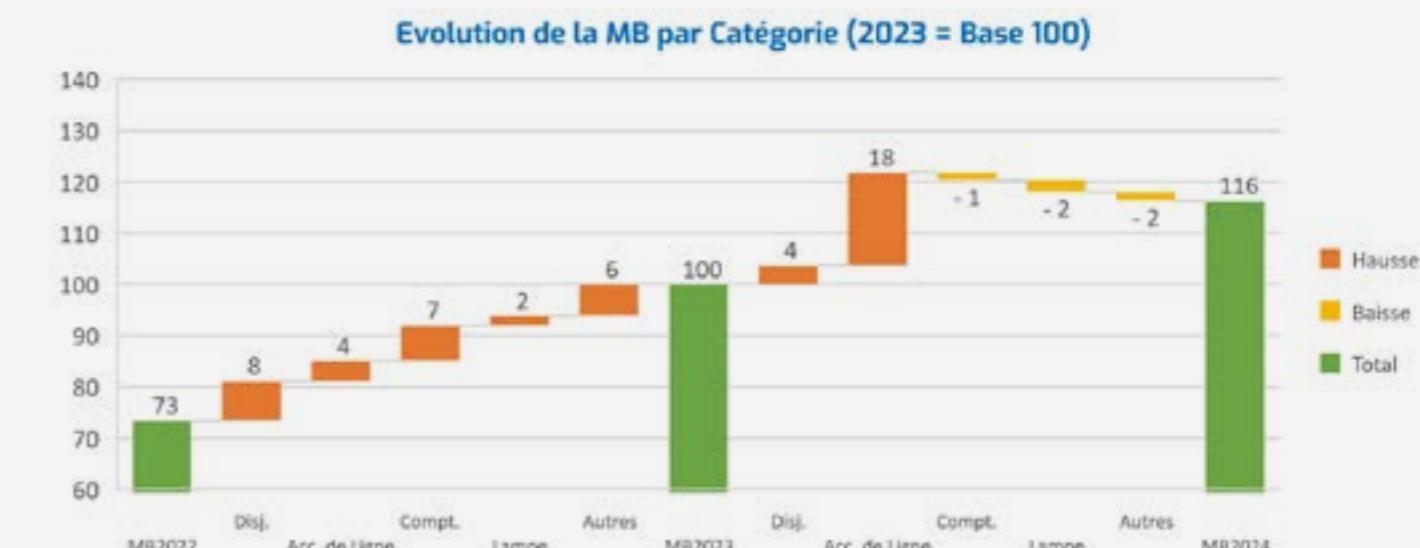
En 2024, la valeur de la production a atteint 42 844 kDT, contre 38 735 kDT une année auparavant, enregistrant ainsi une progression +4 109 kDT, soit +10,6%. Cette progression est plus rapide que l'évolution du Chiffre d'Affaires (+4,8%). La variation des stocks des produits finis en cours a été faible et significativement moins importante qu'en 2023 (-175 kDT vs. -2 315 kDT). Ceci explique la différence entre l'évolution des ventes et l'évolution de la production.



La marge sur coût matière a enregistré une progression importante de 16,4%, supérieure à la progression du CA, passant de 12 938 kDT en 2023 à 15 063 kDT en 2024. Ceci est dû en grande partie à une évolution de la marge brute qui a dépassé les 35% en 2024, contre 31,5% en 2023.



Le marché de la STEG a le plus contribué dans l'accroissement de la marge, suivi du marché Export.



L'apport de la gamme Accessoires de Ligne a été déterminant dans l'évolution de la marge brute en 2024.

3.1.3- EVOLUTION DES CHARGES

Le total des charges d'exploitation hors consommation matière a évolué de 11,5%, pour passer de 8 484 kDT en 2023 à 9 459 kDT en 2024 (vs. une évolution de la production de +10,6% et des ventes de +4,8%). Les charges de personnel qui ont représenté en 2024 63,4% du total des charges d'exploitation hors consommation matière, ont évolué dans une proportion supérieure à celle de l'accroissement du CA, passant d'une année à l'autre de 5 117 kDT à 5 998 kDT, enregistrant une augmentation de 881 kDT ou 17,2%. Le rapport Charges du personnel / CA est ainsi passé de 12,5% à 13,9%. Ce taux, bien qu'inférieur à celui constaté en 2022 (17,1%) demeure quand même élevé. L'évolution des charges du personnel en 2024, s'explique essentiellement par :

- Augmentation des salaires suite à l'accord signé entre l'UTICA et l'UGTT dans une proportion de 6,5% avec revalorisation des primes de présence et de transport.
- Augmentation de la production (+10,6%)
- Révision des salaires de certains cadres, agents de maîtrise et agents d'exécution.
- Paiement de primes de départ pour certains ouvriers ayant atteint l'âge de la retraite légale ou suite à un départ anticipé volontaire pour ceux qui ne peuvent plus s'adapter aux exigences des postes qu'ils

occupent

- L'accroissement du nombre des heures supplémentaires pour faire face aux appels d'offre de la STEG (ainsi qu'aux commandes Export) et répondre à la fluctuation de la production qui en découle

Par ailleurs, le coût des matières consommées a atteint au 31/12/2024 la somme de 27 955 kDT contre 28 112 kDT une année auparavant, soit une variation de -157 kDT.

Le ratio Coût Matières est ainsi passé de 68,5% en 2023 à 65,0% en 2024, soit une amélioration de 3,5 points, dégageant ainsi une marge de 35,0% contre 31,5% une année auparavant.

La variation des charges d'exploitation au titre de l'exercice 2024 s'explique essentiellement :

- Par une évolution des charges de personnels de +881 KDT soit +17.2% Vs 2023
- Augmentation de la rubrique Autres Charges d'Exploitation de +180kDT, soit 9.2%. L'augmentation des charges de cette rubrique s'explique par l'évolution de certains postes de charges dont notamment :

- o Entretien & Réparation +73 kDT
- o Commissions sur Ventes +50 kDT
- o Pénalités payées à la STEG +93 kDT
- o Impôts et taxes +69 kDT

Par ailleurs, une lecture analytique de la rubrique Autres Charges d'Exploitation, nous permet de constater la baisse de certaines charges dont :

- Honoraires -41 kDT
- Missions, déplacements -60 kDT
- Transfert charges -30
- Séminaires & Formation -21 kDT

Le poste Dotations aux Amortissements et Provisions a enregistré pour la quatrième année consécutive une écriture pour un montant 358 kDT au titre de l'amortissement partiel des frais de développement du compteur Smart. Le cumul des amortissements concernant ce projet s'est élevé à 1 425 kDT au 31 décembre 2024. Les provisions suivantes ont par ailleurs été constatées :

- Constatation d'une provision pour créances douteuses pour +11 kDT.
- Constatation d'une provision additionnelle pour dépréciation des stocks pour +102kDT.
- Constatation d'une provision pour risque et charges de +80 kDT

Ainsi, le total des Dotations aux Amortissements et Provisions au titre de l'année 2024, s'est élevé à 1 333 kDT contre 1 421 kDT en 2023, soit -88 kDT ou -6.2%.

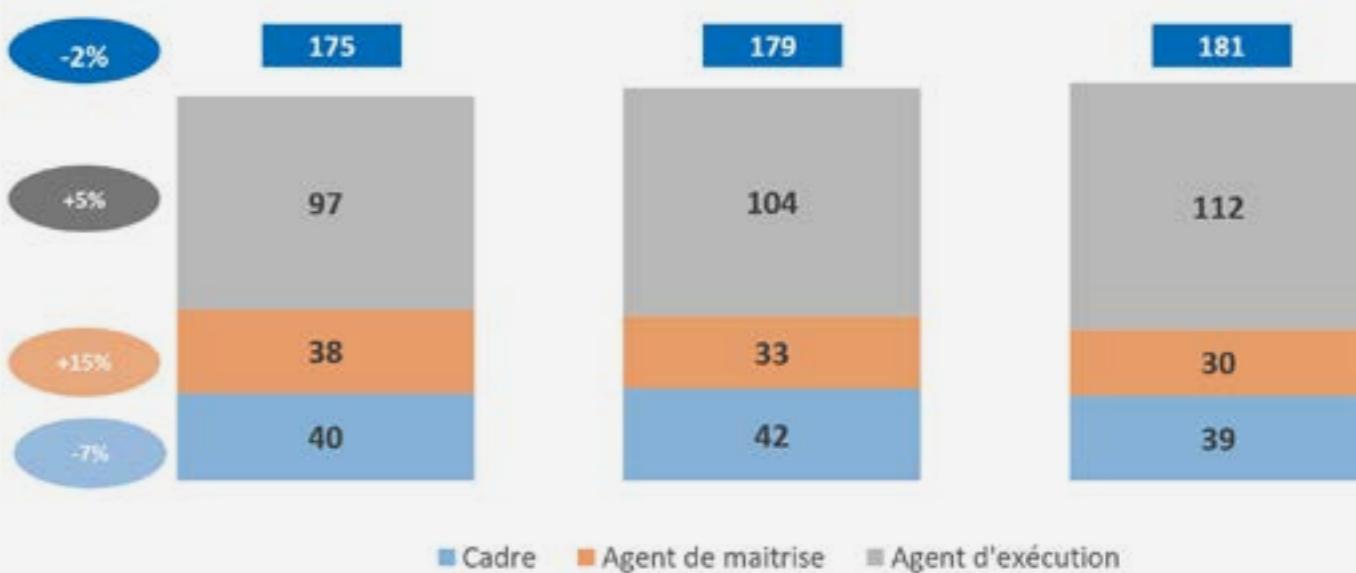
Il convient de rappeler, qu'à l'instar des exercices antérieurs, les Charges de Personnel servis aux ingénieurs affectés aux projets de Recherche & Développement des compteurs à prépairement, intelligents et dont le montant total s'élève à 210 kDT, ont été constatées en tant qu'immobilisations incorporelles en cours.

Pour ce qui est des charges financières, une baisse de -16,3% a été enregistrée. En fait, le total de ces charges est passé de 2 266 kDT en 2023 à 1 897 kDT en 2024, soit une réduction de -367 kDT.

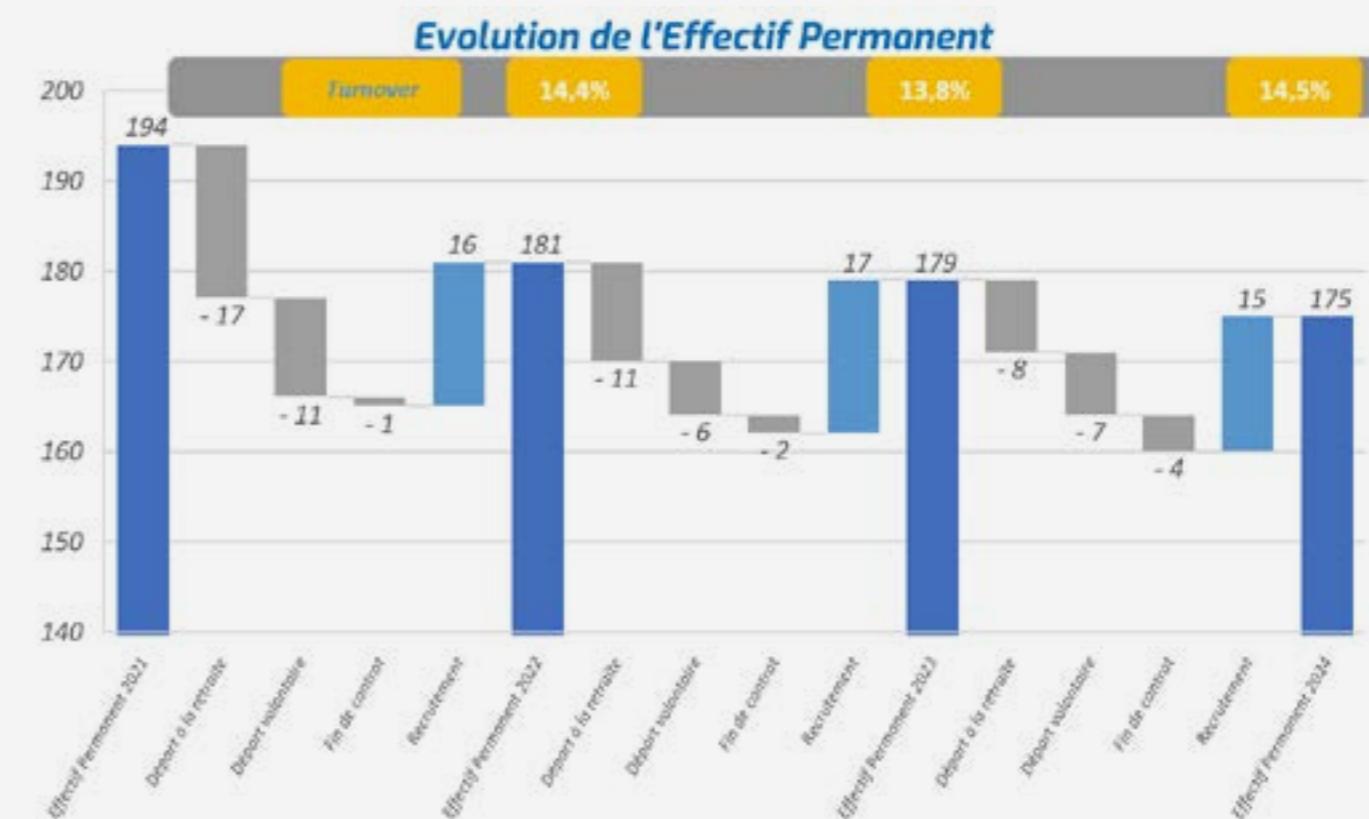
3.1.4- SOCIAL :

L'effectif permanent de la société a continué de baisser, tiré par les départs à la retraite. Nous avons à cet égard enregistré 36 départs à la retraite durant les 3 dernières années, représentant près du 1/5 de l'effectif permanent. Ceci constitue à la fois un challenge et une opportunité. Le remplacement de ces départs ne se fait pas de manière systématique mais quand le besoin se fait sentir et en cas de nécessité impérieuse. Le remplacement des personnes parties à la retraite, se fait par des ressources jeunes et dont le niveau d'instruction et de qualification est supérieur à leurs prédecesseurs.

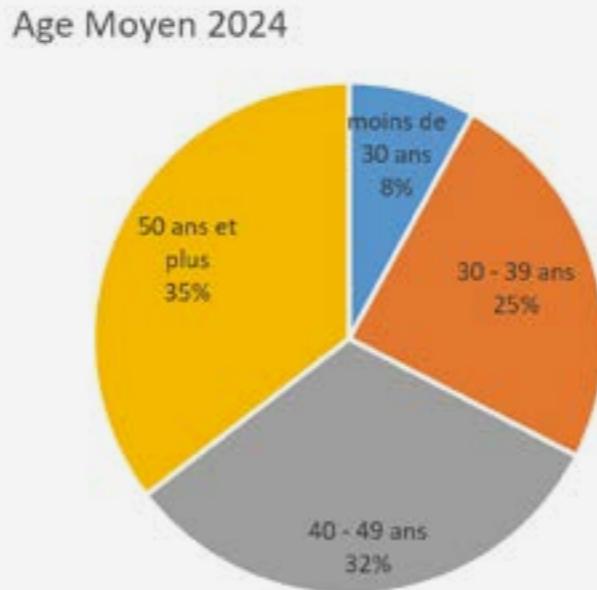
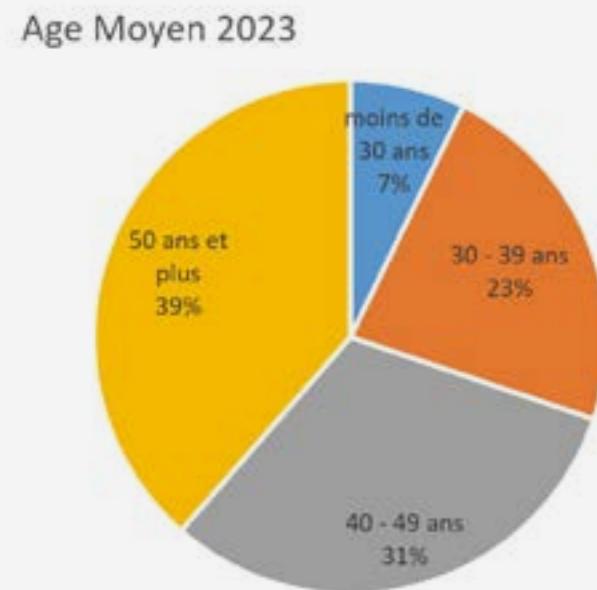
Ainsi, à la fin de 2024, l'effectif des employés permanents est passé à 175 employés, contre 179 en 2023 et 181 en 2022.



Pour faire face à l'accroissement de l'activité, nous avons eu recours aux heures supplémentaires et au recrutement d'une main d'œuvre occasionnelle. L'effectif occasionnel a par ailleurs, augmenté de 17%, pour passer d'une moyenne de 88 en 2023 à une moyenne de 103 en 2024. Le coût des heures supplémentaires a augmenté de 31%, soit +98 kDT, passant de 221 kDT en 2023 à 319 kDT en 2024.



Le taux de turnover a légèrement augmenté en 2024 pour se situer à 14,5%, niveau proche de celui de 2022, contre 13,8% en 2023. Ce taux est considéré comme acceptable tenant compte de la mobilité des effectifs occasionnels et la nature de notre activité.



Nonobstant les efforts de rajeunissement, nous constatons que 67% de l'effectif a plus de 40 ans d'âge (vs. 70% en 2023).



L'ancienneté moyenne du personnel se situe aux alentours de 12 années. Le taux d'ancienneté le plus élevé se situe au niveau de la catégorie exécution (13,6 ans) tandis que celui de la catégorie des cadres se situe au niveau de (10,7 ans).

La répartition des effectifs par tranche d'ancienneté, révèle le poids de la tranche 10-19 ans qui représente à elle seule plus de la moitié des effectifs permanents 53%, par ailleurs, la tranche des moins de 4 ans représente 21%, en nette augmentation versus 2023 où elle ne représentait que 14%. L'évolution du poids de la tranche des moins de 4ans, s'explique par l'effet de rajeunissement des équipes et des recrutements effectués en remplacement des départs à la retraite.

3.1.5 INVESTISSEMENTS :

Les investissements réalisés en 2024 ont totalisé 2 229 kDT, répartis comme suit :

Immobilisations incorporelles :	1 230 kDT
Immobilisations corporelles :	757 kDT
Immobilisations Financières :	313 kDT

Les immobilisations incorporelles réalisées en 2024 concernent essentiellement les frais de développement du compteur à prépaiement, du compteur Intelligent et des projets de développement de nouveaux produits de la gamme des accessoires de ligne.

Les investissements en immobilisations corporelles ont totalisé la somme de 757 kDT en 2024 et ont concerné essentiellement l'acquisition d'une machine de test pour les disjoncteurs différentiels pour une valeur de 124 kDT, l'acquisition d'un nouveau groupe d'eau glacée pour 64 kDT, l'achat d'une nouvelle presse d'injection plastique de 320 T, dont l'entrée en production est prévue en Janvier 2025, le développement d'un nouveau moule pour le « boitier+couvercle » des disjoncteurs ABB, d'une valeur de 160 kDT ainsi que l'investissement dans un nouveau camion de 10 T pour renforcer notre capacité de livraison.

Pour la rubrique Immobilisations Financières, le montant de l'investissement correspond en la souscription au capital de la filiale SIAME ELECTRIC ALEGRIE à hauteur de 313 kDT.

3.1.6 RÉSULTAT DE L'EXERCICE :

Le résultat net de l'exercice a progressé d'une manière significative pour passer de 2 019 kDT en 2023 à 3 326 kDT en 2024, enregistrant ainsi une croissance de +1 307 kDT, soit 64,8%. Cette performance est due à l'effet conjugué de l'évolution de la marge brute et de la croissance du CA. Un meilleur contrôle des charges financières a contribué à hauteur de 368 kDT dans cette performance.

RUBRIQUE	2023	%CA	2024	% CA	VAR° 2024/2023	VAR%
Chiffre d'affaires	41 050	-	43 019	-	1 969	4,80%
Variation du stock des produit fabriqués	-2 315	-	-175	-	2 140	-92,40%
+ Production	38 735	-	42 844	-	4 109	10,60%
- Consommation matières	-25 797	-62,80%	-27 782	-64,60%	-1 985	7,70%
MARGE BRUTE	12 938	31,50%	15 063	35,00%	2 124	16,40%
+ Autres produits d'exploitation	1	0,00%	191	0,40%	190	-
- Charges d'exploitation hors consommation	- 8 484	-20,70%	-9 459	-22,00%	-975	11,50%
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 455	10,90%	5 794	13,50%	1 339	30,10%
- Charges hors exploitation	-2 266	-5,50%	-1 901	-4,40%	364	-16,10%
+ Produits hors exploitation	222	0,50%	222	0,50%	0	0,10%
RESULTAT AVANT IMPOTS	2 411	5,90%	4 115	9,60%	1 704	70,70%
- Impôts sur les bénéfices	-393	-1,00%	-789	-1,80%	-397	101,10%
Eléments exceptionnels	-	0,00%	-	0,00%	0	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 019	4,90%	3 326	7,70%	1 307	64,70%

La synthèse des éléments ayant impacté le résultat de l'exercice en plus ou en moins, se présente comme suit :

- Augmentation des revenus de +4,8% ;
- Accroissement de la valeur de la Production de +10,6% ;
- Augmentation de la consommation matières de +7,7% ;
- Evolution positive de la Marge Brute de +16,4% ;
- Hausse des charges d'exploitation hors consommation matières premières de 11,5% ;
- Augmentation du montant de l'impôt sur les bénéfices de +101,1% ;

En somme, l'ensemble des éléments précédemment présentés ont généré un résultat net bénéficiaire de 3 326 kDT.

3.2 EVOLUTION DES PERFORMANCES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

DESIGNATION	EVOLUTION DES PERFORMANCES DE LA SIAME 2019– 2024					
	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	43 019	41 050	27 419	40 060	33 734	35 509
Production	42 844	38 735	34 007	41 590	28 833	38 460
Consommation matière	-27 957	-28 112	-17 043	-26 909	-22 305	-23 307
Marge Brute	15 063	12 938	10 376	13 151	11 429	12 202
Marge brute / Production %	35,20%	33,40%	30,50%	31,60%	39,60%	31,70%
Résultat d'exploitation	5 794	4 455	3 089	4 450	4 032	4 292
Résultat avant impôt	4 115	2 411	2 289	4 226	3 366	3 449
Résultat Net de l'exercice	3 326	2 019	2 075	3 612	2 754	2 749

04 PREVISIONS 2025

4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES PRÉVISIONNEL

Après la consolidation du CA réalisée en 2024, nous ambitionnons de continuer à croître en 2025, sur tous les marchés et de réaliser un CA de 48.000 kDT et une croissance de 5 millions de DT, soit +12%.

La répartition du Chiffre d'Affaires par marché se présente comme suit :

MARCHÉ	RÉALISÉS EN 2024	PRÉVISIONS 2025	VAR%
Local	19 372	20 500	5,8%
Export	15 896	17 500	10,1%
STEG	7 752	10 000	29,0%
Total	43 019	48 000	11,6%

La conjoncture économique du pays ne nous permet pas d'être spécialement ambitieux en ce qui concerne les ventes sur le marché local, où nous ambitionnons quand même de réaliser une croissance de 6%. La récupération des parts de marché perdues en 2024 sur la gamme des lampes nous laisse espérer une croissance significative supérieure à 30%. Nous prévoyons d'ailleurs, de lancer une nouvelle campagne de communication autour de cette gamme pour renforcer davantage notre position et nous réconforter par

rapport à l'ambition de croissance fixée. Pour ce qui est de la gamme des disjoncteurs, qui représente le plus gros des ventes locales, notre priorité serait de faire croître nos parts de marché, dans un marché en baisse et de plus en plus sensible aux prix. Nous miserons sur les avantages comparatifs de la qualité de nos produits et de nos services.

La croissance totale de 12% que nous nous sommes fixée, comme objectif est réaliste surtout au vu des perspectives de développement des ventes à l'Export et à la STEG.

Pour ce qui de l'Export, ce sont les marchés les plus importants qui généreront la croissance :

- L'Irak dont l'économie montre de réels signes de reprise et où notre position est de plus en plus forte, promet une croissance prévisionnelle de près de 800 kDT
- L'Algérie où nous continuons à renforcer notre position, permettra une croissance de l'ordre de 300 kDT
- Nous prévoyons également une reprise des ventes à la Sagemcom. Le Chiffre d'Affaires additionnel dépassera 1 000 kDT.

	RÉALISATIONS 2024	PRÉVISIONS 2025	VAR%
Irak	7 489	8 300	811
Algérie	2 898	3 200	302
Tunisie	1 231	2 300	1 069

Par ailleurs, le portefeuille de commandes de la STEG est suffisamment garni avec une valeur totale qui dépasse les 13 000 kDT. Nous nous attelerons à concrétiser 75% du potentiel disponible soit 10 000 kDT en 2025. Il convient de signaler que nous sommes par ailleurs, positionnés sur d'autres appels d'offres, dont les dépouillements technique et financier ne sont pas encore clôturés. Les potentielles nouvelles commandes alimenteront notre portefeuille aussi bien pour l'exercice en cours que pour 2026.

4.2 RENTABILITÉ PRÉVISIONNELLE

Au niveau de la rentabilité prévisionnelle, les hypothèses retenues pour 2025 sont basées sur les éléments d'entrée suivants :

- Réalisation d'un Chiffre d'Affaires de 48 millions de Dinars, répartis entre les différents marchés de la manière suivante :
 - Marché Local Privé : 20,5 millions de Dinars
 - Export : 17,5 millions de Dinars
 - STEG : 10,0 millions de Dinars
- Un niveau de Marge Brute de 35%, équivalent à celui de 2024. L'objectif de marge est conditionné par la maîtrise des données de charges et de produits suivantes :
 - Dépréciation de la parité du Dinar Tunisien par rapport à la parité moyenne de l'Euro de 5% et appréciation de 7% par rapport au Dollar US :
 - Dollar US : 2,95 TND
 - Euro : 3,45 TND
 - Compensation de la hausse des prix d'achat des matières premières et composants (en cas d'augmentation supérieure à 2%), par des augmentations équivalentes, des prix de vente des produits finis.
 - Réduction de l'endettement de la SIAME pour limiter le poids des charges financières à un niveau de 3,8% du Chiffre d'Affaires.
 - Plafonner le montant des investissements au titre de l'exercice 2025 à un total de 2 000 kDT. Cette enveloppe ne tient pas compte des prises de participation éventuelles dans les filiales.
 - Limiter l'encours des clients à un maximum de trois mois de Chiffre d'Affaires, soit 12 000 kDT.
 - Ramener la valeur moyenne des stocks à 18 millions de Dinars.

7. Encaissement de la somme de 150 kDT sous forme de dividendes des filiales.

Le résultat net pour l'exercice 2025 est ainsi estimé à 3 900 kDT en progression par rapport à 2024 de +574 kDT, soit 17,2%, hors éléments exceptionnels et non récurrents.

05 PARTICIPATIONS

5.1 LES SOCIÉTÉS FAISANT PARTIE DU GROUPE SIAME

Au 31 Décembre 2024 le Groupe SIAME se compose des filiales suivantes :

RAISON SOCIALE	POURCENTAGE DE CONTRÔLE 2024	FORME JURIDIQUE	ACTIVITE PRINCIPALE
CONTACT	99,99%	SARL	Injection, montage et assemblage de pièces techniques en plastique
TOUTALU	89,28%	SA	Fonderie d'aluminium
SIAME INTERNATIONAL	99,99%	SARL	Commerce international
IAT	41,00%	SA	Etudes & Ingénierie
IAT EUROPE	95,00%	SARL	Etudes & Ingénierie
MEDIKA-TECH	51,00%	SARL	Commerce des Produits technologiques
SIAME ALGERIE	70,00%	SARL	fabrication du matériel et appareillage électrique.

5.2 LES PRISES DE PARTICIPATIONS EN 2024

La SIAME a souscrit à l'augmentation du capital de la société SIAME ELECTRIC ALGERIE décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Avril 2024 et a libéré l'intégralité du montant souscrit ,soit Trois Cent Douze Mille Neuf Cent Soixante Deux Dinars (312 962 DT).

06 ACTIONNARIAT

6.1 INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'ACCÈS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Extrait des Statuts de la Société (Article 26 – Paragraphe 3)

« Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Les actionnaires ont la latitude de choisir leurs représentants à l'assemblée aussi bien parmi les actionnaires que les non actionnaires.

Toutefois, les sociétés sont valablement représentées, soit par un de leurs Gérants ou par un membre de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier sans qu'il soit nécessaire que le Gérant, le membre du Conseil ou le mandataire soit personnellement actionnaire.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit à l'article 11 ci-dessus, entente entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil d'Administration »

6.2 DROIT DE VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Extrait des Statuts de la Société (Article 26 – Paragraphe 6)

« Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sous réserve de la limitation statutaire effectuée en application des dispositions légales.

Le vote a lieu à main levée ou par tout autre moyen décidé par l'Assemblée Générale, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant le dixième du capital social au moins.

Le scrutin secret est obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnel, comme la révocation des administrateurs ou la mise en cause de leurs responsabilités.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société »

07 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

7.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

MEMBRES ACTUELS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	EXPIRATION MANDAT
Mr Mohamed SAIDANE	AGO/ Ex 2026
Mme Ines BEN AYED	AGO/ Ex 2026
Mr Mongi JELASSI	AGO/ Ex 2026
Mr Khaled ABDELKAFI	AGO/ Ex 2026
Sté COTUNAL représentée par Mr Yassine YENGUI	AGO/ Ex 2026
Sté SOTIC représentée par Mr Khaled ABDELKAFI	AGO/ Ex 2026
Sté INTERMETAL représentée par Mr Atef MEZGHENNI	AGO/ Ex 2026
Sté PROSID représentée par Mr Mohamed SAIDANE	AGO/ Ex 2026
Mr Fakher CHEIKHROUHOU Administrateur Indépendant	AGO/ Ex 2026
Mr Ahmed KALLEL Administrateur Indépendant	AGO/ Ex 2026
Mr Hamadi HENTATI Administrateur représentant les petits porteurs	AGO/ Ex 2026

7.2 RÈGLES APPLICABLES À LA NOMINATION ET À LA PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Extrait des Statuts de la Société (Article 14) « La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et douze membres au plus, pris parmi les actionnaires ou des tiers non-actionnaires, élus par l'Assemblée Générale et n'étant pas frappés d'incapacités, d'incompatibilités ou de déchéances prévues par la loi.

Le nombre des membres du conseil d'administration non-actionnaires ne doit en aucun cas dépasser le tiers (1 / 3) du nombre total des administrateurs.

Ces derniers doivent être nommés pour leur savoir-faire ou leur compétence ou parmi Les personnes physiques ou morales exerçant un contrôle indirect sur la société ou sur lesquelles la société exerce un contrôle direct ou indirect ou parmi les salariés de La société.

S'ils ont été nommés parmi les salariés de la société, le cumul des deux qualités n'est possible pour le salarié que si son contrat de travail est antérieur de cinq années au moins à sa nomination comme membre au Conseil d'Administration et correspond à un emploi effectif »

Extrait des Statuts de la Société (Article 15)

« Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Conseil d'Administration, elle est tenue de nommer un représentant permanent qui est soumis aux même conditions et obligations et encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque le représentant de la personne morale perd sa qualité pour quelque motif que ce soit, celle-ci est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent se faire représenter par un mandataire administrateur ou faisant partie de sa famille jusqu'au deuxième degré par une délégation spéciale si elle est possible »

7.3 RÈGLES APPLICABLES À LA NOMINATION DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

« La Direction Générale de la Société est assurée par un Directeur Général.

Le Conseil d'Administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la Société. Si le Di-

recteur Général est membre du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général doit être une personne physique.

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la direction générale de la société, le Conseil d'Administration doit lui déléguer à cet effet tous les pouvoirs nécessaires.

Sur sa proposition, le Conseil peut, pour l'assister, lui adjoindre au titre de Directeur Général Adjoint, soit un de ses membres, soit un mandataire choisi hors de son sein.

Dans le cas où le Président du Conseil d'Administration se trouve empêché d'exercer ses fonctions, le Conseil d'Administration peut déléguer un de ses membres dans les fonctions de Président. Cette délégation renouvelable est toujours donnée pour une durée limitée et renouvelable.

Aucun membre du Conseil autre que le Directeur Général, l'Administrateur recevant une délégation temporaire, comme il est dit ci – dessus, et le Directeur Général Adjoint ne peut être investi des fonctions de direction de la société ».

08 HISTORIQUE DE LA VALEUR « SIAME » SUR LE MARCHE BOURSIER MAI 2024 – MAI 2025



09 AFFECTATION DU RESULTAT

9.1 BREF RAPPEL DES DISPOSITIONS STATUTAIRES CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Extrait des Statuts de la Société (Article 31)

« Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- les réserves statutaires.

9.2 LE TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES :

RUBRIQUE	31/12/2023	MVTS	31/12/2024
CAPITAL SOCIAL	14 518 762	-	14 518 762
CAPITAL SOCIAL INCORP RESERVES DE REEV	925 238	-	925 238
S/TOTAL 1	15 444 000	-	15 444 000
RESERVE LEGALE	1 544 400	-	1 544 400
RESERVE STATUTAIRE	300 000	-	300 000
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	-	-	-
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	4 476 462	-180 176	4 296 286
AUTRES COMPLEMENTS D'APPORT	21 541	-	21 541
PRIME D'EMISSION	-	-	-
S/TOTAL 2	6 342 403	-180 176	6 162 227
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	285 842	4 291	290 133
RESERVE POUR FONDS PERDUS	-4 668	4 668	-
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	17 430	17 430
S/TOTAL 3	281 174	26 389	307 563
RESULTATS REPORTES	5 924 562	295 605	6 220 167
S/TOTAL 4	5 924 562	295 605	6 220 167
TOTAL CAPITAUX AVANT RESULTAT	27 992 139	141 818	28 133 957
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 018 709	1 307 062	3 325 771
TOTAL CAPITAUX AVANT AFFECTATION	30 010 848	1 448 880	31 459 728

9.3 PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2024 s'élevant à 3 325 771,304 Dinars comme suit :

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	3 325 771,304
RÉSULTATS REPORTÉS	6 220 166,724
TOTAL	9 545 938,028
RÉINVESTISSEMENT EN FONDS CAPITAL RISQUE « SICAR »	-400 000,000
FOND SOCIAL DE SOLIDARITÉ	-50 000,000
SOLDE DISPONIBLE	9 095 938,028
• DIVIDENDES À DISTRIBUER (0,180 DINAR/ACTION) À PRÉLEVER SUR LE REPORT À NOUVEAU (SOUMIS À LA RETENUE À LA SOURCE AU TAUX EN VIGUEUR).	-2 779 920,000
Report à nouveau	6 316 018,028

10 ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE

10.1 DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE :

Le §7 de la deuxième partie de la norme comptable générale NCT 01 définit le contrôle interne comme étant un processus mis en œuvre par la direction, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Promouvoir l'efficience et l'efficacité ;
- Protéger les actifs ;
- Garantir la fiabilité de l'information financière ;
- Assurer la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.
- L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

10.2 ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE :

L'implication de la Direction Générale de la « SIAME », des membres du Conseil d'Administration, des responsables opérationnels est forte et s'articule autour des points clés suivants :

- Domaines de responsabilités clairement établis ;
- Principe de délégation et supervision ;
- Séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle, d'enregistrement et de paiement ;
- Distinction entre les opérateurs qui engagent les opérations et ceux chargés de leur validation, leur suivi ou leur règlement ;
- Contrôles de détection à tous les niveaux, qu'ils soient d'ordre purement financier ou plus technique (intrusions, sécurité informatique, fraude ...) ;
- Matérialisation systématique des vérifications effectuées par des visas.

Enfin, la société s'appuie fortement sur son capital humain autour des axes suivants :

- Sensibilisation à l'éthique et au besoin de contrôle,
- Politique de fidélisation des collaborateurs,
- Politique de responsabilisation et de motivation
- Politique active de formation et d'évaluation des compétences

10.3 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACES :

La société est dotée d'une organisation de contrôle en trois niveaux :

1. Le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur, en fonction des responsabilités qui lui ont été explicitement déléguées, des procédures applicables à l'activité qu'il exerce et des instructions communiquées par sa hiérarchie ;

2. Le second niveau de contrôle est exercé par la hiérarchie, dans le cadre du processus normal de supervision, tel que défini par les procédures en vigueur. Les dirigeants de chaque direction sont donc parties prenantes du bon fonctionnement du système de contrôle interne ;

3. Le troisième niveau de contrôle est du ressort de la Direction Générale ou de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées et rapportant directement à la Direction Générale (missions d'audit externe sur le système d'information, contrôle des comptes par le Commissaire aux Comptes).

Le niveau de formalisation des procédures à ce jour est limité aux exigences Management de la qualité prévues par les normes ISO selon lesquelles la « SIAME » est certifiée. Ainsi, la société est dotée d'une cartographie des processus (décisionnels, métier et support), toute la documentation du système qualité, procédures détaillées...etc.

10.4 ELABORATION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE :

L'objectif principal des comptes annuels est de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'une société.

La comptabilité de la « SIAME » est tenue en interne avec comme support le logiciel « SAGE » qui a été implanté courant l'exercice 2012 assurant ainsi une meilleure sécurité des informations financières. Une situation intermédiaire (au 30 Juin de chaque année) et annuelle des comptes est élaborée et arrêtée par le Conseil d'Administration.

Dans un souci d'efficacité et de transparence, le Commissaire aux Comptes est associé à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable. Dans le cadre de ses diligences, il procède à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation du système de contrôle interne en vigueur aux seules fins de déterminer la nature, la période et l'étendue de leurs contrôles. Il émet des recommandations au Conseil d'Administration et à la Direction Générale. Il vérifie par ailleurs la cohérence entre le rapport de gestion et les états financiers comptables, ainsi que la cohérence de l'ensemble avec les éléments audités.

L'exercice de ces diligences lui permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes qu'il certifie ne comportent pas d'anomalies significatives.

10.5 COMITE PERMANENT D'AUDIT

« Conformément à l'Article 256 bis du code des sociétés commerciales tel qu'ajouté par l'article 12 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, le conseil d'administration numéro 189 tenue le 23 Mai 2024 a procédé à la nomination des membres du comité permanent d'audit. Le comité permanent d'audit veille au respect par la société, à la mise en place d'un système de contrôle interne performant, de nature à promouvoir l'efficience et à préserver l'intégrité des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires. Le comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la société, propose la nomination du ou des commissaires aux comptes et agrée la désignation des auditeurs internes. »

11 PRÉSENTATION DU GROUPE SIAME

11.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le groupe "SIAME" est composé de 8 sociétés y compris la société mère. Le groupe est constitué principalement par des sociétés exerçant des activités intégrées en amont ou en aval à l'activité de la société «SIAME». Elles interviennent dans des activités telles que la distribution et la sous-traitance du

matériel électrique.

Outre les comptes de la société mère, les états financiers consolidés comprennent les comptes des filiales, CONTACT, TOUTALU, SIAME INTERNATIONAL, I@T, I@T EUROPE, MEDIKA-TECH et SIAME ALGERIE.

Les pourcentages de contrôle et d'intérêt dans les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, sont détaillés dans le tableau qui suit :

RAISON SOCIALE	POURCENTAGE DE CONTRÔLE		TYPE DE CONTRÔLE		POURCENTAGE D'INTÉRÊT		MÉTHODE DE CONSOLIDATION	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
SIAME	100,00%	100,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	100,00%	100,00%	IG	IG
CONTACT	100,00%	100,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	100,00%	100,00%	IG	IG
SIAME INTERNATIONAL	99,99%	99,99%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	99,99%	99,99%	IG	IG
TOUTALU	89,28%	89,28%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	89,28%	89,28%	IG	IG
IAT	41,00%	41,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	41,00%	41,00%	IG	IG
MEDIKA-TECH	51,00%	51,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	20,91%	20,91%	IG	IG
IAT EUROPE	95,00%	95,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	95,00%	95,00%	IG	IG
SIAME ALGERIE	70,00%	N/A	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	68,93%	N/A	IG	N/A

11.2 SOCIÉTÉS FILIALES

Les sociétés sous contrôle exclusif de la société mère, tel que défini par le code des sociétés commerciales Et les normes comptables tunisiennes sont les suivantes :

SOCIETE « CONTACT » :

SARL ayant un capital de 2.810.000 Dinars, totalement exportatrice, exerçant dans le domaine de la sous-traitance industrielle notamment l'injection et l'assemblage des pièces de connectique pour l'industrie Automobile ainsi que les équipements nécessaires pour l'habitacle des voitures. La société «CONTACT», travaille exclusivement avec des donneurs d'ordre étrangers.

SOCIETE « SIAME INTERNATIONAL » :

SARL, créée en 2009, ayant un capital de 150 000 Dinars. L'objet de cette société est de répondre aux besoins des clients à l'export de la «SIAME», en produits complémentaires non fabriqués par la «SIAME» ni ses filiales.

SOCIETE « TOUTALU » :

SA, créée en 2007 et ayant un capital de 2 800 000 Dinars. Elle a pour activité la fonderie des pièces en aluminium et notamment les accessoires de ligne BT&MT en aluminium, complétant la gamme des accessoires de ligne fabriqués par la SIAME.

SOCIETE « I@T » :

SA créée en 2017 avec un capital initial de 300 000 Dinars, Le capital a été augmenté en 2018 de 500 000 Dinars par apport en numéraire, pour le porter de 300 000 Dinars à 800 000 Dinars et en 2022 pour le ramener à 1 300 000. La société a pour objet la Recherche et le développement de solutions intelligentes et innovantes pour la gestion et la distribution de l'énergie, ainsi que l'intégration et la validation de solutions et de produits dans les domaines technologiques à forte valeur ajoutée, notamment pour les secteurs de la robotique, l'instrumentation, l'appareillage, la domotique, et les terminaux intelligents.

SOCIETE « MEDIKA-TECH » :

Société à responsabilité limitée, créée en Septembre 2018, ayant un capital de 100 000 TND. Elle exerce dans le domaine de l'importation et du commerce des produits et des machines pour les secteurs technologiques à haute valeur ajoutée notamment l'instrumentation et l'appareillage biomédical, la robotique, la domotique, la monétique et les télécommunications et multimédia.

SOCIETE « I@T Europe » :

Société à responsabilité limitée, créée en Juin 2019, implantée en France et ayant un capital de 20 000 Euro. Elle exerce dans le domaine de services et conseils en matière informatique, électronique, logiciels, marketing, publicité, gestion, fiscalité, finances, stratégie d'entreprise, juridique. L'audit et l'expertise de système informatiques.

SOCIETE SIAME ELECTRIC ALGERIE

Dans le cadre de la stratégie de croissance à l'international de la SIAME et pour le renforcement de sa présence sur les marchés à fort potentiel, il y a eu création en 2024 de cette filiale en Algérie avec un capital de 22.000.000 DZD. Elle exerce dans le domaine de fabrication du matériel et appareillage électrique.

12 RÉALISATIONS DU GROUPE SIAME EN 2024

12.1 APERÇU SUR LES RÉALISATIONS DES FILIALES

FILIALE	2024	
	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT
CONTACT	11 490 098	-545 061
TOUTALU	4 454 001	-197 676
IAT	2 994 157	-365 538
SIAME INTERNATIONAL	2 015 426	191 442
MEDIKA TECH	100 507	21 749
IAT EUROPE	30 881	-20 118
SIAME ALGERIE	2 237 928	220 518

12.2 CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe a atteint un total de 63 103 641 Dinars, se détaillant comme suit:

FILIALE	CHIFFRES AU 31/12/2024		CHIFFRES AU 31/12/2023		VARIATION	
	EN DT	EN %	EN DT	EN %	EN DT	EN %
SIAME	43 019 087	64,8%	41 050 408	63,8%	1 968 679	4,8%
CONTACT	11 490 098	17,3%	15 291 892	23,8%	-3 801 794	-24,9%
SIAME ALGERIE	2 237 928	3,4%	0	0,0%	2 237 928	NA
TOUTALU	4 454 001	6,7%	3 333 834	5,2%	1 120 167	33,6%
IAT	2 994 157	4,5%	3 572 280	5,6%	-578 123	-16,2%
SIAME INTERNATIONAL	2 015 426	3,0%	1 030 190	1,6%	985 236	95,6%
MEDIKA TECH	100 507	0,2%	34 316	0,1%	66 191	192,9%
IAT EUROPE	30 881	0,0%	43 309	0,1%	-12 428	-28,7%
	66 342 085	100,0%	64 356 229	100,0%	1 985 856	3,1%
CHIFFRE D'AFFAIRES INTRA-GROUPE	3 238 444		1 115 039		2 123 405	190,4%
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE	63 103 641		63 241 190		-137 549	-0,2%

12.3 ACHATS CONSUMMÉS

A la clôture de l'exercice 2024 les achats consommés consolidés ont totalisé la somme de 39 787 147 Dinars. La répartition entre les différentes sociétés du groupe se présente comme suit:

SOCIETE	CHIFFRES AU 31/12/2024	
	EN DT	EN %
SIAME	26 692 312	67,1%
CONTACT	7 064 993	17,8%
TOUTALU	2 743 082	6,9%
IAT	935 971	2,4%
SIAME INTERNATIONAL	1 127 674	2,8%
MEDIKA TECH	21 135	0,1%
IAT EUROPE	0	0,0%
SIAME ALGERIE	1 201 981	3,0%
TOTAL	39 787 147	100,0%

12.4 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Au 31/12/2024, le résultat consolidé du groupe SIAME se présente comme suit:

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 034 603	4 868 729	1 165 875
RESULTAT AVANT IMPOT	3 192 962	1 937 262	1 255 699
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 268 827	1 477 497	791 330
RESULTAT DU GROUPE	2 383 035	1 432 924	950 111
RESULTAT HORS GROUPE	-114 208	44 573	-158 782

PARTIE II

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE LA SIAME



Tel: +216 70 221 600
Fax: +216 70 221 616
www.bdo.tn

La Tour BDO, Bloc E
International City Center 3
Centre Urbain Nord
1082 Tunis - Tunisie

Rapport Général du commissaire aux comptes

Aux actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériaux Electriques « SIAME SA »

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 mai 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société - SIAME-SA - qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 55 641 764 TND et un bénéfice net de l'exercice de 3 325 771 TND.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société - SIAME-SA - au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (code IESBA), tel qu'il s'applique aux audits des états financiers des entités d'intérêt public, ainsi qu'aux règles de déontologie applicables aux audits des états financiers des entités d'intérêt public en Tunisie. Nous nous sommes également acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences et au code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1- Politique de provisionnement des Stocks

Les stocks de la société figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant brut de 23 219 913 TND, représentent le poste le plus important du bilan et sont composés essentiellement du stock de matières premières, de pièces composantes et des produits finis.

La société applique une politique de provisionnement basée sur le délai moyen de rotation spécifique à chaque catégorie de stock. Le montant de la provision déterminé en appliquant cette politique est par la suite ajusté au cas par cas pour tenir compte des stocks objet de marché en cours de réalisation ou de commandes à livrer courant l'exercice suivant.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'assistance à l'inventaire physique des stocks, le contrôle de la bonne application de la politique de provisionnement ainsi que l'obtention d'éléments probants suffisants et appropriés des ajustements opérés par la société.

BDO Tunisia, a Tunisian Limited Company, it is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the International BDO network of independent member firms.
Capital : 400 000 ThD - Identifiant Unique : 004299 P

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'BDO Tunisia'.

2- Dépenses de recherche et développement

Dans le cadre de l'application de sa stratégie de fabrication de produits technologiques innovants, la société « SIAME-SA » a capitalisé dans le cadre de ses activités de développement un total brut de 7 811 443 TND arrêté au 31 décembre 2024. L'amortissement de ces dépenses se fait selon une méthode d'amortissement établie en fonction des avantages futurs que la société compte tirer de la vente ou de l'utilisation du nouveau produit. Le cumul des amortissements s'est élevé à 1 424 613 TND au 31 décembre 2024.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à la vérification que toutes les conditions de capitalisation des frais de développement ont été satisfaites à savoir :

- Le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou à ce procédé peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- La possibilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- L'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser, ou d'utiliser le nouveau produit ou procédé ;
- L'existence d'un marché potentiel pour ce produit ou ce procédé ou, s'il doit être utilisé au niveau interne et non pas vendu, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- Des ressources suffisantes existent, et leur disponibilité peut être démontrée, pour compléter le projet et commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.

3- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élevant au 31 décembre 2024 à 43 019 087 TND, représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des revenus et notamment le rapprochement avec la base commerciale et la vérification du respect de la convention comptable de rattachement des charges aux produits.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration selon laquelle nous nous sommes conformés aux exigences éthiques pertinentes en matière d'indépendance, et nous leur communiquons toutes les relations et autres questions dont on peut penser raisonnablement qu'elles ont une incidence sur notre indépendance et, le cas échéant, les mesures prises pour éliminer les menaces ou sauvegardes appliquées ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui ont eu le plus d'importance pour l'audit des états financiers consolidés de l'exercice en cours et qui constituent donc les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, à moins que la loi ou la réglementation n'interdise de les rendre publiques ou que, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminions qu'une question ne doit pas être communiquée dans notre rapport parce que les conséquences négatives d'une telle communication seraient raisonnablement susceptibles de l'emporter sur les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes de contrôle interne de nature à impacter notre opinion.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

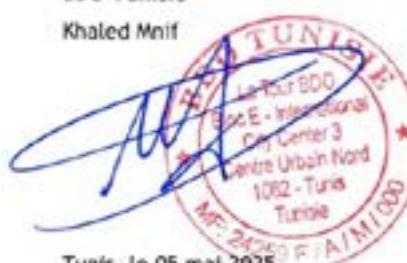
La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Le Commissaire aux comptes

BDO Tunisie

Khaled Mnif



Tunis, le 05 mai 2025



Tel: +216 70 221 600
Fax: +216 70 221 616
www.bdo.tn

La Tour BDO, Bloc E
International City Center 3
Centre Urbain Nord
1082 Tunis - Tunisie

Rapport Spécial du commissaire aux comptes

Aux actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériaux Électriques - SIAME SA -

En exécution de la mission de commissariat aux comptes de la société - SIAME-SA - au titre de l'exercice 2024, nous avons l'honneur de vous soumettre le présent rapport relatif à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales au cours de l'exercice 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Les conventions et/ou opérations réalisées en 2024 ainsi que celles autorisées antérieurement, et dont les effets se sont poursuivis au cours de cet exercice se détaillent comme suit :

A- Nouvelles conventions et/ou opérations :

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces conventions se détaillent comme suit :

A-1- Opérations avec la filiale - CONTACT -

- ✓ La - SIAME - a facturé à la société - CONTACT - des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 27 KTND et a reçu quatre notes de débit de - CONTACT - pour 11 KTND. Le solde du Compte courant - CONTACT - s'élève au 31-12-2024 à 140 KTND.

A-2- Opérations avec la société - ELECTRICA -

- ✓ Les intérêts et commissions facturés par la - SIAME - au titre de 2024 s'élèvent à 62 KTND. La société - ELECTRICA - a procédé au règlement de 266 KTND. Le solde du Compte courant - ELECTRICA - s'élève au 31-12-2024 à 461 KTND.

A-3- Opérations avec la filiale - IAT -

- ✓ La société - SIAME - a accordé une avance en compte courant de 100 KTND à la société - IAT - moyennant une rémunération au taux de 10% l'an. Les intérêts courus totalisent ainsi la somme de 944 TND au 31-12-2024.
- ✓ La - SIAME - a facturé à la société - IAT - des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 11 KTND. La société - IAT - a procédé au règlement de 15 KTND. Le solde du Compte courant - IAT - s'élève au 31-12-2024 à 102 KTND.

A-4- Opérations avec la société « SITEL »

- ✓ La société - SIAME - a accordé une avance en compte courant de 200 kTND à la société - SITEL - moyennant une rémunération au taux de 10% l'an. Les intérêts courus totalisent ainsi la somme de 11 kTND au 31-12-2024.
- ✓ Les intérêts et commissions facturés par la - SIAME - au titre de 2024 s'élèvent à 17 kTND. Le solde du Compte courant - SITEL - s'élève au 31-12-2024 à 264 kTND.

A-5- Opérations avec la filiale « TOUTALU »

- ✓ La - SIAME - a facturé à la société - TOUTALU - des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 61 kTND. Le solde du Compte courant de - TOUTALU - s'élève au 31-12-2024 à 210 kTND.

A-6- Opérations avec la filiale « SIAME INTERNATIONALE »

- ✓ La société - SIAME - a accordé une avance en compte courant de 200 kTND à la société - SIAME INTERNATIONALE - moyennant une rémunération au taux de 10% l'an. Les intérêts courus totalisent ainsi la somme de 3 kTND au 31-12-2024.
- ✓ La - SIAME - a facturé des frais de domiciliation pour la somme de 1 kTND. Par ailleurs, la - SIAME - a comptabilisé et encassé des dividendes pour 100 kTND. La société - SIAME INTERNATIONALE - a procédé au règlement de 4 kTND. Le solde du Compte courant de - SIAME INTERNATIONALE - s'élève au 31-12-2024 à 204 kTND.

A-7- Opérations avec la société « BEN AYED CONSULTING»

- ✓ La - SIAME - a conclu avec la société - Ben Ayed Consulting - une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. La SIAME a réglé 23 kTND courant 2024 et reçu un avoir pour 23 kTND. Le solde du compte fournisseur est par conséquent débiteur de 23 kTND au 31-12-2024.

A-8- Opérations avec la société « PROSID »

- ✓ La société - SIAME - a acquis un camion Hyundai et des outillages respectivement pour 50 000 TND et 1 136 TND auprès de la société du groupe - PROSID -.

Ces opérations ont été examinées et autorisées par le conseil d'administration du 25 mars 2025.

B- Conventions déjà approuvées par les assemblées générales ordinaires antérieures et qui continuent à produire leurs effets en 2024 :

Les conventions relatives aux cautions données par la - SIAME - au profit de ses filiales et dont les effets se poursuivent en 2024 se détaillent comme suit :

B-1- Garanties données à la filiale « CONTACT »

- ✓ La - SIAME - est garante de la société - CONTACT - au profit de la BTK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 750 kTND, autorisé par le conseil n°172 du 30 novembre 2020 ;
- ✓ La - SIAME - est garante de la société - CONTACT - au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 kTND, autorisé par le conseil n°156 du 02 avril 2018 ;
- ✓ La - SIAME - est garante de la société - CONTACT - au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur du montant complémentaire de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 835 kTND, autorisé par le conseil n°152 du 27 avril 2017 ;
- ✓ La - SIAME - est garante de la société - CONTACT - au profit de ATTIJARI BANK d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 500 kTND, autorisé par le conseil n°147 du 26 avril 2016 ;
- ✓ La - SIAME - est garante de la société - CONTACT - au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 165 kTND, autorisé par le conseil n°140 du 28 mai 2015.

B-2- Garanties données à la société « SITEL »

- ✓ La - SIAME - est garante de la société - SITEL - au profit de la BNA d'une caution solidaire pour l'obtention d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 700 kTND, autorisé par le conseil n°159 du 22 juin 2018 ;
- ✓ La - SIAME - a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BANQUE DE TUNISIE, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 kTND pour le compte de la filiale - SITEL -, autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015.

B-3- Garanties données à la filiale « TOUTALU »

- ✓ La - SIAME - est garante de la société - TOUTALU - au profit de l'ATB d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 690 kTND autorisée par le conseil d'administration n°186 du 29 septembre 2023 ;
- ✓ La - SIAME - est garante de la société - TOUTALU - au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 1 180 kTND autorisée par le conseil n°178 du 27 décembre 2021 ;
- ✓ La - SIAME - est garante de la société - TOUTALU - au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 kTND autorisée par le conseil n°173 du 08 avril 2021 ;

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 1 350 kTND, autorisé par le conseil n°161 du 19 décembre 2018 ;
- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BH BANK, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 560 kTND au profit de la filiale « TOUTALU », autorisé le conseil d'administration n°145 du 28 décembre 2015 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire, à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit de consolidation s'élevant en principal à 805 kTND, autorisé par le conseil n°143 du 26 aout 2015.

B-4- Garanties données à la filiale « IAT »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit COVID de 300 kTND autorisée par le conseil n°176 du 26 aout 2021 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 450 kTND autorisée par le conseil n°176 du 26 aout 2021 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de l'ATB d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 160 kTND autorisée par le conseil n°171 du 07 septembre 2020.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 §§ 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

✓ Le Président du Conseil d'administration :

Le Président de conseil d'administration n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice 2024.

✓ Le Directeur Général :

• Votre conseil d'administration du 22 octobre 2021 a fixé la rémunération et avantages du Directeur Général comme suit :

- Une rémunération annuelle brute avant toutes déductions au titre des retenues à la source de 206 000 TND à servir sur 13 mensualités ;
- Un intérêsement proportionnel exprimé en pourcentage du résultat brut avant impôt. Le pourcentage est fixé par le conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice ;
- Un plan de retraite complémentaire souscrit auprès de la compagnie d'assurance « ASTREE » - moyennant une cotisation patronale de 11% sur le salaire brut annuel payable mensuellement et prise en charge par la « SIAME » ;
- Une voiture de fonction ;
- Remboursement des frais de déplacement et de représentation mensuels sur présentation de pièces justificatives.

Votre conseil d'administration du 25 mars 2025 a décidé de servir au Directeur Général, une prime d'intérêsement de 100 000 TND (en Brut).

b

✓ Le Directeur Général Adjoint :

- Votre conseil d'administration du 6 octobre 2022 a désigné un directeur général adjoint avec prise de fonctions le 1^{er} novembre 2022 et a fixé sa rémunération et ses avantages comme suit :
 - Une rémunération annuelle brute avant toutes déductions au titre des retenues à la source de 150 000 TND à servir sur 14 mensualités ;
 - Un intérêsement proportionnel exprimé en pourcentage du résultat brut avant impôt. Le pourcentage est fixé par le conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice ;
 - Un plan de retraite complémentaire souscrit auprès de la compagnie d'assurance « ASTREE » - moyennant une cotisation patronale de 5% sur le salaire brut annuel payable mensuellement et prise en charge par la « SIAME » ;
 - Une voiture de fonction ;
 - Remboursement des frais de déplacement et de représentation mensuels sur présentation de pièces justificatives.

Votre conseil d'administration du 25 mars 2025 a décidé de servir au Directeur Général Adjoint, une prime d'intérêsement de 50 000 TND (en Brut).

C-2 Les obligations et engagements de la « SIAME » envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 se présentent comme suit (en TND) :

	Directeur Général	Directeur Général Adjoint		
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2024
Avantages à court terme				
Salaires	205 703	-	150 170	10 714
Prime d'intérêsement	100 000	100 000	50 000	50 000
CNSS	14 524	3 754	-	-
Retraite complémentaire	22 660	22 660	7 768	7 768
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiement en actions	-	-	-	-
Total	342 886	126 414	207 937	68 482

En dehors des conventions et opérations ci-dessus, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Le Commissaire aux comptes

BDO Tunisie

Khaled Mnif



Tunis, le 05 mai 2025

ETATS FINANCIERS

BILAN

(Exprimé en dinars)

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1.1	9 771 654	8 542 043
- Amortissements		-3 378 731	-3 009 204
		6 392 923	5 532 839
Immobilisations corporelles	1.1	31 046 452	30 319 979
- Amortissements		-26 174 360	-25 449 632
		4 872 092	4 870 347
Immobilisations financières	1.2	8 718 361	8 437 213
- Provision		-539 732	-539 732
		8 178 629	7 897 481
Autres actifs non courants	1.3	12 746	22 998
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	1	19 456 390	18 323 665
ACTIFS COURANTS			
Stocks	2.1	23 219 913	24 798 753
- Provision		-1 476 551	-1 374 478
		21 743 362	23 424 275
Clients et comptes rattachés	2.2	11 988 134	12 267 388
- Provision		-3 168 505	-3 157 121
		8 819 629	9 110 267
Autres actifs courants	2.3	4 887 151	5 040 091
- Provision		-546 949	-546 949
		4 340 202	4 493 142
Placement et autres actifs financiers	2.4	885 638	2 118
Liquidités et équivalents de liquidités		396 543	1 188 791
		1 282 181	1 190 909
Total des actifs courants	2	36 185 374	38 218 593
Total des actifs		55 641 764	56 542 258

BILAN

(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<i>Exercice de 12 mois clos le 31 décembre</i>			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres			
Capital social		15 444 000	15 444 000
Réserves		6 162 227	6 342 403
Autres capitaux propres		307 563	281 174
Résultats reportés		6 220 167	5 924 562
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RÉSULTAT		28 133 957	27 992 139
Résultat de l'exercice		3 325 771	2 018 709
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	3	31 459 728	30 010 848
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS	4		
Crédit à moyen et long terme		4	500 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS			500 000
PASSIFS COURANTS	5		
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	6 670 784	8 744 381
Autres passifs courants	5.2	2 012 122	1 717 575
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	14 999 130	14 969 454
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	5	23 682 036	25 431 410
TOTAL DES PASSIFS			24 182 036
Total des capitaux propres et passifs			55 641 764
			56 542 258

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

		<i>Exercice de 12 mois clos le 31 décembre</i>	
	Notes	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	6.1	43 019 087	41 050 409
Autres produits d'exploitation	6.2	190 796	1 009
(I) TOTAL DES REVENUS	6	43 209 883	41 051 418
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation de stock des PF et des encours	6.1	-174 950	-2 315 238
Achats d'approvisionnements consommés	6.3	-27 781 628	-25 797 079
Charges de personnel	6.4	-5 998 365	-5 117 131
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.5	-1 332 749	-1 419 617
Autres charges d'exploitation	6.6	-2 127 975	-1 947 516
(II) TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		-37 415 667	-36 596 581
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		5 794 216	4 454 837
Charges financières nettes	6.7	-1 897 267	-2 265 572
Produits des Placements	6.8	100 101	90 101
Autres gains ordinaires	6.9	122 210	131 986
Autres pertes ordinaires	6.10	-4 036	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		4 115 224	2 411 352
<u>Impôt sur les bénéfices</u>		-789 453	-392 643
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		3 325 771	2 018 709
Eléments exceptionnels		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 325 771	2 018 709

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

		<i>Exercice de 12 mois clos le 31 décembre</i>	
	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de l'exercice			3 325 771
- Amortissements et provisions nettes de reprises	7.1.1	1 332 749	1 419 617
- Variation des stocks	7.1.2	1 578 840	-2 455 389
- Variation des créances clients	7.1.3	1 175 712	-2 332 745
- Variation des autres actifs	7.1.4	-730 580	-317 248
- Variation des dettes fournisseurs et des autres dettes	7.1.5	-1 864 008	5 519 871
- Plus value sur cessions d'immobilisations		-20 000	-61
-QP Subvention d'investissement inscrite en résultat		-185 098	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	7.1	4 613 386	3 852 754
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
- Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2.1	-1 986 235	-2 182 270
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2.2	20 000	18 999
- Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	7.2.3	-312 962	-133 000
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
- Encaissements provenant d'autres valeurs immobilisées	7.2.4	22 827	25 160
- Décaissements sur autres valeurs immobilisées	7.2.5	8 987	-85 654
- Décaissements sur autres actifs non courants		-4 634	-27 171
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	7.2	-2 252 017	-2 383 936
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
- Variation des emprunts (Variation des crédits de gestion CT)	7.3.1	93 333	809 116
- Dividendes et autres distributions	7.3.2	-1 853 028	-1 080 928
- Variations des capitaux propres (F.Social+Subv.Inv,...)	7.3.3	-41 041	-40 622
- Variations des emprunts (MT)	7.3.4	-611 872	-726 027
- Subvention d'investissement		202 528	-
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	7.3	-2 210 080	-1 038 461
Variation de trésorerie			151 289
- Trésorerie au début de l'exercice			-181 993
- Trésorerie à la clôture de l'exercice			-30 704
			-181 993

01 PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME-SA » est une société anonyme créée le 12 mai 1976 par la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer, à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME-SA » était détenu à concurrence de 72% par la « STEG ». Par décision de la « CAREP » en date du 04 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « STEQ ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu, suivant la décision de la « CAREP » du 06 mai 1999, de procéder à la vente de 20% du capital soit 137 500 actions au profit de la société « AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C » et de 23,1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1er juin 1999, la valeur « SIAME-SA » a été admise au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En réponse à une demande introduite en date du 26 octobre 2009 par M. Mohamed Hédi Ben Ayed agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 06 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 06 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession était de 1,3 TND par action de nominal 1 TND.

La dernière augmentation de capital de la « SIAME-SA » date de 2021 et a porté le capital social à la somme de 15 444 000 TND.

02 CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur et notamment au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux définis par le décret 96-2459, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Ils respectent notamment les différentes conventions comptables définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

2.1 PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la « SIAME-SA » sont préparés conformément au système comptable des entreprises prévu par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

La « SIAME-SA » a présenté ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024 de la même manière que la période précédente.

L'état de résultat est établi selon le modèle autorisé. Le paragraphe 52 de la norme comptable NCT 01 stipule que : « Au cas où une entreprise utilise la méthode autorisée, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination. Pour ce faire, elle peut utiliser le modèle figurant à l'annexe 7 de cette norme. Cette opération vise à permettre aux entreprises de s'adapter à la présentation par destination ». Cette présentation étant facultative, la « SIAME-SA » ne publie pas cette note.

L'état des flux de trésorerie renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité. Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter les flux de trésorerie liés à l'exploitation en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les notes aux états financiers comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence des états financiers.

2.2 CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel.

Les méthodes comptables retenues par la « SIAME-SA » sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.2.1 LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'acquisition, en hors taxe récupérable, augmentés des frais directs.

La société a procédé à la réévaluation légale des éléments immobilisés inscrits à l'actif du bilan à la date du 31 décembre 1992, conformément aux dispositions des articles 16 à 20 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Ces immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

▫ Eléments réévalués

- * Constructions 5 %
- * Matériel et autres 20 %

▫ Eléments non réévalués

- | | |
|--|----------------------|
| * Constructions | 5 %, 10 % & 20% |
| * Installations techniques, matériel et outillage industriel | 10 %, 15%, 20% & 33% |
| * Matériel de transport | 20 % |
| * Equipement de bureaux | 10 % |
| * Matériel informatique | 10 % |
| * Dépenses de R&D | 20 % |

Ces taux n'ont pas subi de changement par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2.2.2 PORTEFEUILLE TITRES

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Au 31 Décembre 2024, il a été procédé à une estimation de leur valeur d'usage sur la base des cours boursiers pour les sociétés cotées et des états financiers disponibles de chaque société émettrice pour les sociétés non cotées. Pour la détermination de la valeur d'usage, il a été pris en compte de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des

perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice de ces titres.

Le portefeuille de placement a été comptabilisé à son coût d'acquisition. Au 31 Décembre 2024, il a été procédé à son évaluation au cours moyen pondéré du mois de décembre pour les valeurs cotées et à leur juste valeur pour les titres non cotés.

Les revenus des titres de participation ou de placement de la « SIAME-SA », sont comptabilisés dès la naissance de la créance de la société sur la société émettrice.

Les plus-values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en produits à la date de leur réalisation. Les plus-values latentes sur titres de participation ou de placement ne sont pas portées parmi les produits conformément à la convention de prudence.

Les moins-values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en charges à la date de leur réalisation. Les moins-values latentes sur titres de participation et de placement sont provisionnées.

2.2.3 STOCKS

Les stocks de la « SIAME-SA » sont évalués comme suit :

- Les stocks des pièces fabriquées, des pièces en cours de fabrication et des sous-ensembles finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les stocks des produits finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les matières et articles achetés par la société sont valorisés au prix moyen pondéré.

2.2.4 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

La subvention enregistrée par la « SIAME-SA » correspond à des biens d'équipement amortissables et des frais de formation réalisés dans le cadre de la mise à niveau.

Ce compte comprend le montant net des subventions d'investissement non encore imputé sur le compte de résultat.

La subvention des biens amortissables est rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement y afférentes.

En revanche, la partie relative aux charges spécifiques est rapportée aux résultats des exercices ayant enregistré ces charges.

2.3 UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société « SIAME-SA » sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 REGIME FISCAL

La « SIAME-SA » exerce son activité sous le régime partiellement exportateur. Elle bénéficie en conséquence des avantages liés à l'exportation conformément à la législation en vigueur.

En matière de taxe de formation professionnelle, elle est soumise au taux réduit de 1%, vu qu'elle exerce dans l'activité des industries manufacturières.

2.5 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs, aucun évènement important n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 Décembre

2024 et qui nécessite d'être porté au niveau des notes aux états financiers.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 25 mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

2.6 COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits de la société « SIAME » regroupent à la fois les revenus et les gains.

Les revenus sont les produits provenant de l'activité principale de la société. Ils sont généralement pris en compte lorsqu'une augmentation d'avantages économiques futurs, liée à une augmentation d'actif ou d'une diminution de passif s'est produite et qu'elle peut être mesurée de façon raisonnable.

Les produits sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

2.7 OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinar Tunisien au cours de change du jour de l'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires à court terme libellés en monnaies étrangères, figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de change à la date de clôture.

Les différences de change (gains ou pertes latentes) sont constatées en résultat de l'exercice.

NOTE 1 : ACTIFS NON COURANTS

La valeur brute des actifs non courants s'élève à 50 036 565 TND au 31 Décembre 2024 contre 47 794 702 TND au 31 décembre 2023 et se présente comme suit :

DESIGNATION	NOTE	EN TND		
		31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.1	9 771 654	8 542 043	1 229 611
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		31 046 452	30 319 979	726 473
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1.2	8 718 361	8 437 213	281 148
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1.3	500 098	495 467	4 631
TOTAL		50 036 565	47 794 702	2 241 863

Les actifs non courants nets des amortissements et des provisions s'élèvent à 19 456 390 TND au 31 décembre 2024 contre 18 323 665 TND à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2024	EN TND	
		31/12/2023	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 392 923	5 532 839	860 084
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 872 092	4 870 347	1 745
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	8 178 629	7 897 481	281 148
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	12 746	22 998	-10 252
TOTAL	19 456 390	18 323 665	1 132 725

1.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que leurs amortissements :

Désignation	Valeur brute			Amortissement			VCN		
	Début Exercice	Acquisitions	Reclassement/ Cession	Total	Début Exercice	Dotation	Régularisations		
1 - Immobilisations Incorporelles	8 542 043	1 229 609	-	9 771 652	3 009 204	369 528	-	3 378 732	6 392 920
Investissement de Recherche & Développement	4 106 387	-	211 776	4 318 163	1 582 678	361 804	-	1 944 482	2 373 681
Concession Marque , Brevet & Licence	1 033 606	-	1 033 606	1 028 750	2 930	-	-	1 031 680	1 926
Logiciel	408 912	686	-	409 598	397 776	4 794	-	-	402 570
Projets de développement en cours	2 933 138	1 228 923	-211 776	4 010 285	-	-	-	-	7 028
2 - Immobilisations Corporelles	30 319 979	756 624	-30 149	31 046 454	25 449 632	754 878	-30 151	26 174 359	4 872 095
2.1 Terrain	51 279	-	-	51 279	-	-	-	-	51 279
2.2 Constructions	6 568 950	8 166	-	6 577 116	4 354 754	201 993	-	4 556 747	2 020 369
Bâtiments Industriels	4 338 887	-	4 338 887	3 471 747	112 491	-	-	3 584 238	754 649
Bâtiments Administratifs	2 091 583	8 166	-	2 099 749	745 819	81 068	-	826 887	1 272 862
Aménagement construction	138 480	-	138 480	137 188	8 434	-	-	145 622	-7 142
2.3 Matériaux & Outilsages	18 570 703	565 884	449 856	19 586 443	17 383 492	359 792	-	17 743 284	1 843 159
Matériels Industriels	9 802 371	381 014	416 520	10 599 905	9 049 121	227 481	-	9 276 602	1 323 303
Outilsages industriels	6 062 907	46 948	9 318	6 119 173	5 870 031	56 013	-	5 926 044	193 129
Pces. rechange & Outil.immobilisés	2 705 425	137 922	24 018	2 867 365	2 464 340	76 298	-	2 540 638	326 727
Pièces de rechange immobilisées	2 433 279	137 922	23 123	2 594 324	2 193 291	74 974	-	2 268 265	326 059
Petits outillages immobilisés	272 146	-	895	273 041	271 049	1 324	-	272 373	668
Matériaux de transport	1 331 601	55 700	-41 304	1 345 997	1 165 396	61 557	-30 151	1 196 802	149 195
Matériels Transport De Personnes	213 123	50 000	-41 304	221 819	172 544	18 288	-30 151	160 681	61 138
Matériels Transport De Biens	1 118 478	5 700	-	1 124 178	992 852	43 269	-	1 036 121	88 057
2.5 Autres Immobilisations Corporelles	2 813 923	65 728	50 361	2 930 012	2 526 130	123 662	-	2 649 792	280 220
Agencement , Aménagement & installations	1 441 682	39 633	50 361	1 531 676	1 264 265	82 223	-	1 346 488	185 188
Matériels de bureaux	1 372 241	26 095	-	1 398 336	1 261 865	41 439	-	1 303 304	95 032
Immobilisation Chez Tiers	61 890	-	-	61 890	19 860	7 874	-	27 734	34 156
Projet réseau anti-incendie en cours	324 397	-	39 488	363 885	-	-	-	-	-
Immobilisation Corporelles en cours	543 836	3 681	-505 394	42 123	-	-	-	42 123	-
Avances / Immobilisations Corporelles en cours	53 400	57 465	-23 156	87 709	-	-	-	87 709	-
TOTAL GENERAL	38 822 022	1 986 233	-30 149	40 818 106	28 458 836	1 124 406	-30 151	29 553 091	11 265 015

1.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2024 à 8 718 361 TND contre 8 437 213 TND au 31 décembre 2023. Le détail de cette rubrique est le suivant :

DESIGNATION	NOTE	EN TND		
		31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
TITRES DE PARTICIPATION	1.2.1	8 428 045	8 115 083	312 962
PRÊTS PERSONNELS	1.2.2	38 517	37 444	1 073
DÉPÔT ET CAUTIONNEMENT	1.2.3	251 799	284 686	-32 887
TOTAL		8 718 361	8 437 213	281 148

1.2.1 TITRES DE PARTICIPATION

Le portefeuille titres de la « SIAME-SA » s'élève au 31 décembre 2024 à 8 428 045 TND. Il se détaille ainsi :

DESIGNATION	EN TND				
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	PROVISION	VCN
SIALE	129 250	129 250	-	-129 250	-
SERPAC	750	750	-	-750	-
CONTACT	3 029 850	3 029 850	-	-	3 029 850
EPICORPS	36 263	36 263	-	-36 263	-
MAISON DE LA PEINTURE	50 000	50 000	-	-50 000	-
SITEL	119 530	119 530	-	-	119 530
SIAME INTERNATIONAL	149 990	149 990	-	-	149 990
INNOV-ALLIANCE-TECH	533 000	533 000	-	-	533 000
FONDS GERE SICAR	1 600 000	1 600 000	-	-	1 600 000
SIAME ELECTRIC ALGERIE	312 962	-	-	-	312 962
TOUTALU	2 466 450	2 466 450	-	-250 000	2 216 450
TOTAL	8 428 045	8 115 083	312 962	-466 263	7 961 782

1.2.2 PRETS AU PERSONNEL

La variation des prêts au personnel se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

DESIGNATION	En TND			
	31/12/2023	OCTROI	REMBOURSEMENT	31/12/2024
PRÊTS AU PERSONNEL BRUT	37 444	23 900	22 827	38 517
TOTAL NET DE PROVISION	37 444	23 900	22 827	38 517

1.2.3 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

Le compte dépôts et cautionnements présente au 31 décembre 2024 un solde de 251 799 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
CAUTIONS DOUANE	120 500	147 778	-27 278
CONSIGNATION CONTENEURS	48 491	54 100	-5 609
DIVERS CAUTIONNEMENTS	82 808	82 808	-
TOTAL	251 799	284 686	-32 887

Au 31 décembre 2024, les provisions constituées au titre de cette rubrique totalisent 73 470 TND.

1.3 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants affichent au 31 décembre 2024 un solde net de 12 746 TND se détaillant comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	VALEUR BRUTE	RESORPTION	VALEUR NETTE
ESSAIS DE DIVERS TYPES DE PRODUITS	500 098	487 352	12 746
TOTAL	500 098	487 352	12 746

NOTE 2 : ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint 36 185 374 TND au 31 décembre 2024 contre 38 218 593 TND au 31 décembre 2023. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	EN TND		
		31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
STOCKS	2.1	21 743 362	23 424 275	-1 680 913
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	2.2	8 819 629	9 110 267	-290 638
AUTRES ACTIFS COURANTS	2.3	4 340 202	4 493 142	-152 940
PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS	2.4	1 282 181	1 190 909	91 272
TOTAL		36 185 374	38 218 593	-2 033 219

2.1 STOCK

La valeur nette du stock s'élève à 21 743 362 TND au 31 décembre 2024 contre 23 424 275 TND au 31 décembre 2023 dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	EN TND		
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
MATIÈRES PREMIÈRES	1 545 672	-39 415	1 506 257
PIÈCES COMPOSANTES	11 878 053	-530 429	11 347 624
PIÈCES FABRIQUÉES	1 459 552	-28 982	1 430 570
PRODUITS CONSOMMABLES	386 861	-89 563	297 298
PRODUITS FINIS	7 949 775	-788 162	7 161 613
TOTAL	23 219 913	-1 476 551	21 743 362

2.2 CLIENTS ET COMPTES RATTACHEES

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 8 819 629 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
STEG	2 862 921	3 214 544	-351 623
CLIENTS LOCAUX	2 451 948	2 277 600	174 348
CLIENTS ÉTRANGERS	2 960 422	3 065 247	-104 825
CLIENTS EFFETS À RECEVOIR	125 245	94 564	30 681
CLIENTS DOUTEUX	3 587 598	3 615 433	-27 835
TOTAL	11 988 134	12 267 388	-279 254
PROVISIONS	-3 168 505	-3 157 121	-11 384
ENCOURS CLIENTS NETS	8 819 629	9 110 267	-290 638

2.3 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants nets des provisions, s'élèvent au 31 décembre 2024 à 4 340 202 TND contre 4 493 142 TND au 31 décembre 2023. La variation de cette rubrique s'analyse comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
FOURNISSEURS DEBITEURS	637 899	165 533	472 366
AVANCE FOURNISSEUR	443 457	517 043	-73 586
ACOMPTE AU PERSONNEL	49 065	94 917	-45 852
ETAT,IMPOTS ET TAXES	1 331 804	2 104 964	-773 160
DEBITEURS DIVERS	1 932 237	1 530 660	401 577
PRODUITS A RECEVOIR	109 626	95 431	14 195
COMPTE D'ATTENTE	37 460	36 788	672
CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	345 603	494 755	-149 152
TOTAL BRUT	4 887 151	5 040 091	-152 940
PROVISION POUR DEPRECIACTION DES COMPTES FOURNISSEURS	-8 089	-8 089	-
PPROVISION POUR DEPRECIACTION DES DÉBITEURS DIVERS	-538 860	-538 860	-
TOTAL PROVISION	-546 949	-546 949	-
TOTAL NET	4 340 202	4 493 142	-152 940

2.4 PLACEMENTS ET LIQUIDITES

Les placements et liquidités s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1 282 181 TND contre 1 190 909 TND au 31 décembre 2023 détaillés comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
PLACEMENTS	885 638	2 118	883 520
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	254 878	1 151 336	-896 458
BANQUES ET CAISSES	141 665	37 455	104 210
TOTAL	1 282 181	1 190 909	91 272

NOTE 3 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2024 à 30 010 848 TND détaillés comme suit :

RUBRIQUE	31/12/2023	MVTS	31/12/2024
CAPITAL SOCIAL	14 518 762	-	14 518 762
CAPITAL SOCIAL INCORP RESERVES DE REEV	925 238	-	925 238
S/TOTAL 1	15 444 000	-	15 444 000
RESERVE LEGALE	1 544 400	-	1 544 400
RESERVE STATUTAIRE	300 000	-	300 000
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	-	-	-
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	4 476 462	-180 176	4 296 286
AUTRES COMPLEMENTS D'APPORT	21 541	-	21 541
PRIME D'EMISSION	-	-	-
S/TOTAL 2	6 342 403	-180 176	6 162 227
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	285 842	4 291	290 133
RESERVE POUR FONDS PERDUS	-4 668	4 668	-
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	17 430	17 430
S/TOTAL 3	281 174	26 389	307 563
RESULTATS REPORTES	5 924 562	295 605	6 220 167
S/TOTAL 4	5 924 562	295 605	6 220 167
TOTAL CAPITAUX AVANT RESULTAT	27 992 139	141 818	28 133 957
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 018 709	1 307 062	3 325 771
TOTAL CAPITAUX AVANT AFFECTION	30 010 848	1 448 880	31 459 728

Le résultat par action au titre des exercices 2024 et 2023 se présente comme suit :

ANNÉE	2024	2023
RESULTAT BET DE L'EXERCICE	3 325 771	2 018 709
Nombre d'action	15 444 000	15 444 000
RÉSULTAT PAR ACTION	0,215	0,131

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Rubrique	Capital	Résultats Reportés	Réserve Legale	Réserve Statutaire	Réserve Autres Compl. d'apport	RVE pour Fonds Social	RVE Fonds Perdus	Subv. d'Invest.	Rves spé. Reinvest.	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2022	15 444 000	6 406 252	1 544 400	300 000	21 541	321 340	456	3 276 462	1 799 390	29 113 841	
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2022											
RESERVE POUR FONDS SOCIAL								-35 498			
RESERVE POUR FONDS PERDUS								-5 124			
RESERVE SPÉCIALE DE REINVESTISSEMENT								1 200 000	-1 200 000		
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES								-1 081 080			
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023									2 018 709	2 018 709	
Solde au 31/12/2023	15 444 000	5 924 562	1 544 400	300 000	21 541	285 842	-4 668		4 476 462	2 018 709	30 010 848
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2023											
RESERVE POUR FONDS SOCIAL								50 000			
RESERVE POUR FONDS PERDUS								-45 709			
RESERVE SPÉCIALE DE REINVESTISSEMENT								4 668			
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES								-185 098			
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024									202 528	202 528	
Solde au 31/12/2024	15 444 000	6 220 167	1 544 400	300 000	21 541	290 133	-		17 430	4 296 286	31 459 728

NOTE 4 : PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2024 un solde de 500 000 TND. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
CRÉDIT ATTIJARI	500 000	1 100 000	-600 000
TOTAL	500 000	1 100 000	-600 000

NOTE 5 : PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 23 682 036 TND contre 25 431 410 TND à la clôture de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

DESIGNATION	NOTE	EN TND		
		31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	5.1	6 670 784	8 744 381	-2 073 597
AUTRES PASSIFS COURANTS	5.2	2 012 122	1 717 575	294 547
PASSIFS FINANCIERS	5.3	14 999 130	14 969 454	29 676
TOTAL		23 682 036	25 431 410	-1 749 374

5.1 FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHÉS

Au 31 décembre 2024, ce poste s'élève à 6 670 784 TND contre 8 744 381 TND au 31 décembre 2023 détaillés comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
FOURNISSEURS	4 833 159	6 479 303	-1 646 144
FOURNISSEURS, EFFET A PAYER	1 751 474	2 177 748	-426 274
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	86 151	87 330	-1 179
TOTAL	6 670 784	8 744 381	-2 073 597

5.2 AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 2 012 122 TND contre 1 717 575 TND au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
CLIENTS, AVANCES ET ACOMPTE	4 209	41 384	-37 175
PERSONNEL	702 711	619 235	83 476
ETAT, IMPOTS ET TAXES	374 853	333 456	41 397
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	1 162	910	252
CREDITEURS DIVERS	96 980	67 291	29 689
AUTRES CHARGES A PAYER	307 664	231 134	76 530
CNSS ET ASSURANCE GROUPE	524 543	424 165	100 378
TOTAL	2 012 122	1 717 575	294 547

5.3 CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2024, le solde de cette rubrique s'élève à 14 999 130 TND et se compose des postes suivants :

DESIGNATION	NOTE	EN TND	
		31/12/2024	31/12/2023
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	5.3.1	14 826 761	14 750 006
CONCOURS BANCAIRES		172 369	219 448
TOTAL		14 999 130	14 969 454

5.3.1 AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers s'élevant au 31 décembre 2024 à 14 826 761 TND, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	EN TND	
	31/12/2024	31/12/2023
CRÉDITS LIÉS AU CYCLE D'EXPLOITATION	14 217 535	14 124 202
FINANCEMENTS DE STOCKS	2 200 000	2 200 000
FINANCEMENTS EN DEVISES ET EN TND	8 618 677	8 445 149
PRE-FINANCEMENT EXPORT	2 850 000	2 850 000
FINANCEMENTS DOUANES	548 858	629 053
CMT ÉCHÉANCES À - D'UN AN	609 226	625 804
CMT ÉCHÉANCES - D'UN AN	600 000	611 872
CMT INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS	9 226	13 932
TOTAL	14 826 761	14 750 006

NOTE 6 : COMPTES DE RESULTAT

L'exercice 2024 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 3 325 771 TND s'analysant comme suit :

DESIGNATION	NOTE	EN TND		
		31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
REVENUS	6.1	43 019 087	41 050 409	1 968 678
VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET EN COURS	6.1	-174 950	-2 315 238	2 140 288
PRODUCTION		42 844 137	38 735 171	4 108 966
ACHATS CONSOMMÉS	6.3	-27 781 628	-25 797 079	-1 984 549
MARGE / COUT MATERIÈRES		15 062 509	12 938 092	2 124 417
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	6.2	190 796	1 009	189 787
CHARGES DE PERSONNEL	6.4	-5 998 365	-5 117 131	-881 234
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	6.5	-1 332 749	-1 419 617	86 868
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6.6	-2 127 975	-1 947 516	-180 459
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		5 794 216	4 454 837	1 339 379
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	6.7	-1 897 267	-2 265 572	368 305
PRODUITS FINANCIERS	6.8	100 101	90 101	10 000
AUTRES GAINS ORDINAIRES	6.9	122 210	131 986	-9 776
AUTRES PERTES ORDINAIRES		-4 036	-	-4 036
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORD. AVANT IMPÔT		4 115 224	2 411 352	1 703 872
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		-789 453	-392 643	-396 810
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORD. APRES IMPÔT		3 325 771	2 018 709	1 307 062
ELEMENTS EXCEPTIONNELS		-	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		3 325 771	2 018 709	1 307 062

6.1 PRODUCTION

La production est passée de 38 735 171 TND au 31 décembre 2023 à 42 844 137 TND à la clôture de l'exercice 2024. Cette variation s'analyse comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
VENTES LOCALES	19 361 517	20 107 067	-745 550
VENTES STEG	7 751 551	7 187 766	563 785
VENTES EXPORT	15 906 019	13 755 576	2 150 443
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	43 019 087	41 050 409	1 968 678
VARIATION DES STKS DES PDTs FINIS & ENC.	-174 950	-2 315 238	2 140 288
TOTAL PRODUCTION	42 844 137	38 735 171	4 108 966

6.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste totalise 190 796 TND au titre de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
PRODUITS DIVERS (LOYERS)	1 008	1 009	-1
SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS INSCRITE AU RÉSULTAT	189 788	-	189 788
TOTAL	190 796	1 009	189 787

6.3 ACHATS CONSOMMÉS

Les achats consommés ont atteint au titre de l'exercice 2024, la somme de 27 781 628 TND contre 25 797 079 TND au titre de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 1 984 549 TND dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
ACHAT MATIERES PREMIERES ET PIÈCES COMPOSANTES	24 839 525	28 557 640	-3 718 115
ACHAT MATIERES CONSOMMABLES ET EMBALLAGES	687 090	773 489	-86 399
VARIATION DE STOCK	1 914 633	-4 827 065	6 741 698
ACHATS NON STOCKES	709 106	732 183	-23 077
ACHATS DE MARCHANDISES	55 750	1 075 980	-1 020 230
RRR/ACHATS	-424 476	-515 148	90 672
TOTAL	27 781 628	25 797 079	1 984 549

6.4 CHARGES DU PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent au titre de l'exercice 2024, la somme de 5 998 365 TND contre 5 117 131 TND au titre de l'exercice 2023. La variation se présente ainsi :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
SALAIRS ET COMPLÉMENTS DE SALAIRES	4 032 802	3 344 435	688 367
AVANTAGES EN NATURE	81 828	66 952	14 876
INDEMNITÉS	613 057	572 614	40 443
CONGÉS	305 904	272 754	33 150
CHARGES PATRONALES (CNSS ET ASSURANCE GROUPE)	964 774	860 376	104 398
TOTAL	5 998 365	5 117 131	881 234

6.5 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique totalise 1 332 749 TND au titre de l'exercice 2024 ainsi détaillée :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS IMMO. INCORPORELLES	369 527	372 008	-2 481
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS IMMO. CORPORELLES	754 882	761 520	-6 638
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIACTION DES IMMO. FINANCIERES	-	82 807	-82 807
DOTATION RESORPTION CHARGES A REPARTIR	14 883	23 573	-8 690
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIACTION DES STOCKS	1 476 551	1 374 478	102 073
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIACTION DES CREANCES	11 384	134 959	-123 575
DOTATION PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	80 000	-	80 000
TOTAL DOTATIONS	2 707 227	2 749 345	-42 118
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIACTION DES STOCKS	-1 374 478	-1 329 728	-44 750
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIACTION DES IMMO. FINANCIERES	-	-	-
TOTAL REPRISES	-1 374 478	-1 329 728	-44 750
TOTAL	1 332 749	1 419 617	-86 868

6.6 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation ont enregistré une augmentation de 180 459 TND, en passant de 1 947 516 TND au titre de l'exercice 2023 à 2 127 975 TND au titre de l'exercice 2024. Elles se détaillent comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
FOURNITURES DE BUREAUX	11 765	12 288	-523
LOCATIONS	1 210	9 260	-8 050
ENTRETIENS ET REPARTIONS	245 821	172 493	73 328
PRIMES D'ASSURANCE	87 224	96 564	-9 340
ETUDES RECHERCHE DOCUMENTATION ET ABONNEMENT	24 271	15 912	8 359
HONORAIRES	260 210	300 801	-40 591
COMMISSIONS SUR VENTES	116 389	65 576	50 813
SÉMINAIRES ET FORMATION	8 337	28 923	-20 586
PUBLICITÉ, FOIRES ET RELATIONS PUBLIQUES	103 446	91 486	11 960
TRANSPORTS	169 182	134 622	34 560
MISSIONS, DÉPLACEMENTS, RESTAURATION ET RÉCEPTION	158 326	218 217	-59 891
FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMMUNICATION	55 490	71 545	-16 055
COMMISSIONS BANCAIRES	202 523	174 038	28 485
PÉNALITÉS	150 197	57 510	92 687
JETONS DE PRÉSENCES	107 500	96 250	11 250
IMPÔTS ET TAXES	559 354	489 825	69 529
CHARGES LIÉES À MODIFICATION COMPTABLE	-	15 864	-15 864
TRANSFERT DE CHARGES	-133 270	-103 658	-29 612
TOTAL	2 127 975	1 947 516	180 459

6.7 CHARGES FINANCIERES NETTES

A la fin de l'exercice 2024, cette rubrique a enregistré une diminution de 368 305 TND en passant de 2 265 572 TND au 31 décembre 2023 à 1 897 267 TND au 31 décembre 2024. Cette variation se détaille comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
INTÉRÊTS SUR PREFINANCEMENT EXPORT	294 786	272 289	22 497
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS DE STOCKS	213 991	210 750	3 241
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS DOUANES	34 632	58 617	-23 985
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS EN DINARS	570 486	606 602	-36 116
INTÉRÊTS SUR COMPTE COURANT	76 512	98 566	-22 054
INTÉRÊTS SUR ESCOMPTE	644 564	727 449	-82 885
PERTE DE CHANGE	263 081	348 359	-85 278
GAIN DE CHANGE	-265 734	-189 236	-76 498
INTÉRÊTS SUR CMT	136 739	199 530	-62 791
RÉMUNÉRATION DE COMPTE COURANT	-71 790	-67 354	-4 436
TOTAL	1 897 267	2 265 572	-368 305

6.8 PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements totalisent 100 101 TND au titre de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
DIVIDENDES REÇUS	100 101	90 101	10 000
TOTAL	100 101	90 101	10 000

6.9 AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisant 122 210 TND au titre de l'exercice 2024, se détaillent ainsi :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
PRODUIT NET SUR CESSION DES IMMOBILISATIONS	20 000	61	19 939
AUTRES GAINS ORDINAIRES	102 210	131 925	-29 715
TOTAL	122 210	131 986	-9 776

6.10 AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires présentent un solde nul au titre de l'exercice 2023 contre 4 036 TND au 31 décembre 2024, se détaillant ainsi :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
AUTRES PERTES ORDINAIRES	4 036	-	4 036
TOTAL	4 036	-	4 036

NOTE 7: FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2024, la variation de la trésorerie nette de la société « SIAME-SA » s'est soldée par la somme de 151 289 TND contre 430 357 TND au 31 décembre 2023, détaillée comme suit :

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION	4 613 386	3 852 754
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-2 252 017	-2 383 936
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-2 210 080	-1 038 461
TOTAL	151 289	430 357

7.1.1 AJUSTEMENTS POUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 332 749	1 419 617
TOTAL	1 332 749	1 419 617

7.1.2 VARIATION DES STOCKS

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
STOCKS N-1	24 798 753	22 343 364
STOCKS N	-23 219 913	-24 798 753
TOTAL	1 578 840	-2 455 389

7.1.3 VARIATION DES CREANCES CLIENTS

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N-1	12 267 388	9 752 212
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N	-11 988 134	-12 267 388
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N-1	1 151 336	1 333 767
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N	-254 878	-1 151 336
TOTAL	1 175 712	-2 332 745

7.1.4 VARIATION DES AUTRES ACTIFS

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
AUTRES ACTIFS COURANTS N-1	5 040 091	4 722 843
AUTRES ACTIFS COURANTS N	-4 887 151	-5 040 091
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N-1	2 118	2 118
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N	-885 638	-2 118
TOTAL	-730 580	-317 248

7.1.5 VARIATION DES DETTES FOURNISSEURS ET DES AUTRES DETTES

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
AUTRES PASSIFS COURANTS N-1	-1 717 575	-1 548 203
AUTRES PASSIFS COURANTS N	2 012 122	1 717 575
DIVIDENDES N-1	910	758
DIVIDENDES N	-1 162	-910
PROVISION POUR RISQUE D'EXPLOITATION N-1	-	-
PROVISION POUR RISQUE D'EXPLOITATION N	-80 000	-
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N-1	-8 744 381	-3 389 676
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N	6 670 784	8 744 381
INTERETS COURUS N-1	-13 932	-17 986
INTERETS COURUS N	9 226	13 932
TOTAL	-1 864 008	5 519 871

7.2.1 DECAISSEMENTS SUR AQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N-1	8 542 043	7 260 431
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N	-9 771 654	-8 542 043
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N-1	30 319 979	29 439 900
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N	-31 046 452	-30 319 979
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	-30 151	-20 579
TOTAL	-1 986 235	-2 182 270

7.2.2 ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	30 151	20 579
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CEDEES	-30 151	-1 641
PLUS VALUES SUR CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	20 000	61
TOTAL	20 000	18 999

7.2.3 DECAISSEMENTS SUR ACQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
ACQUISITION TITRES	-312 962	-133 000
TOTAL	-312 962	-133 000

7.2.4 ENCAISSEMENTS PROVENANTS D'AUTRES VALEURS IMMOBILIERES

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
ENCAISSEMENTS / DECAISSEMENTS	22 827	25 160
TOTAL	22 827	25 160

7.2.5 DECAISSEMENTS/ENCAISSEMENTS SUR AUTRES VALEURS IMMOBILISEES

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N-1	284 686	214 532
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N	-251 799	-284 686
DECAISSEMENTS SUR PRÊTS AU PERSONNEL	-23 900	-15 500
TOTAL	8 987	-85 654

7.3.1 VARIATION DES EMPRUNTS A COURT TERME

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N-1	-14 124 202	-13 315 086
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N	14 217 535	14 124 202
TOTAL	93 333	809 116

7.3.2 DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
DIVIDENDES N-1	-910	-758
DIVIDENDES N	1 162	910
DIVIDENDES DECIDES EN N AU TITRE DE N-1	-1 853 280	-1 081 080
TOTAL	-1 853 028	-1 080 928

7.3.3 VARIATION DES AUTRES CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
RESERVE FONDS SOCIAL N-1	-281 174	-281 174
AFFECTATION RESERVE FONDS SOCIAL	-50 000	
RESERVE FONDS SOCIAL N	290 133	240 552
TOTAL	-41 041	-40 622

7.3.4 VARIATION DES EMPRUNTS

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N-1	-1 100 000	1 288 127
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N	500 000	-1 900 000
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N-1	-611 872	-726 026
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N	600 000	611 872
TOTAL	-611 872	-726 027

NOTE 8: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

La présente note est préparée conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 39. Elle a pour objet la présentation des informations se rapportant aux parties liées à la SIAME à savoir :

- La société TOUTALU,
- La société CONTACT,
- La société ELECTRICA,
- La société SIAME INTERNATIONALE,
- La société PROSID,
- La société Ben Ayed Consulting,
- La société SITEL,
- La société PIMA,
- La société IAT,
- La société MEDIKA TECH,
- La société Le Meuble
- La société Royal Olive Oil
- La société ROBOTIKA,
- La société SIAME ELECTRIC ALGERIE.

Les informations objet de cette note se présentent ainsi :

- L'évolution des engagements résultant des opérations réalisées avec les parties liées entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 ;
- La nature et le volume des opérations réalisées courant l'exercice 2024.

8.1 EVOLUTION DES ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIÉES

SOCIÉTÉ	SITUATION AU 31/12/2024 EN MTND				SITUATION AU 31/12/2023 EN MTND			
	CLIENT	AAC	FOURNISSEUR	TOTAL	CLIENT	AAC	FOURNISSEUR	TOTAL
TOUTALU	59	210	-458	-190	66	149	-175	41
CONTACT	-	140	-	140	-	124	-0	124
ELECTRICA	658	461	-2	1 118	689	666	-201	1 154
SIAME INTERNATIONALE	92	204	-	296	-	4	-	4
PROSID	-	-	-30	-30	-	-	-48	-48
M .H. BEN AYED	-	-	-	-	-	-	-	-
SOCIETE BEN AYED CONSULTING	-	-	23	23	-	-	-	-23
SITEL	15	264	-	279	11	37	-	48
PIMA	-	-	-0	-0	-	-	-0	-0
IAT	-	102	-152	-50	6	-112	-106	
MEDIKA TECH	2	5	-1	6	2	5	-1	6
LE MEUBLE	-	-	-1	-1	-	-	-2	-2
ROYAL OLIVE OIL	-	-	-	-	-	-	-26	-26
ROBOTIKA	72	-	10	82	72	-	10	82
SIAME ELECTRIC ALGERIE	738	-	-	738	-	-	-	-

8.2 NATURE ET VOLUME DES OPERATIONS REALISEES EN 2024

8.2.1 OPERATIONS AVEC LA SOCIETE TOUTALU

A - [TOUTALU](#) Fournisseur

Les achats réalisés en 2024 ont totalisé 1 330 kTND TTC. La « SIAME » a procédé au règlement de 1 046 kTND courant le même exercice. Le solde du fournisseur TOUTALU s'élève au 31-12-2024 à 458 kTND.

B- [TOUTALU](#) - Client

Les ventes réalisées en 2024 ont totalisé 65 kTND TTC. La société « TOUTALU » a réglé 72 kTND. Le solde du clients TOUTALU s'élève au 31-12-2024 à 59 kTND.

C- [TOUTALU](#) – Autres actifs courants

La « SIAME » a facturé à la société « TOUTALU » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 61 kTND. Le solde du Compte courant de « TOUTALU » s'élève au 31-12-2024 à 210 kTND.

8.2.2- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE CONTACT

La « SIAME » a facturé à la société « CONTACT » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 28 kTND et a reçu quatre notes de débit de « CONTACT » pour 12 kTND. Le solde du Compte courant « CONTACT » s'élève au 31-12-2024 à 140 kTND.

8.2.3- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE ELECTRICA

A- [ELECTRICA](#) - Client

Les ventes TTC réalisées avec « ELECTRICA » s'élèvent à 148 kTND. La société « ELECTRICA » a réglé 179 kTND. Le solde du compte client « ELECTRICA » s'élève au 31 décembre 2024 à 658 kTND dont des effets impayés pour 286 kTND.

B- [ELECTRICA](#) - Fournisseur

Les achats réalisés auprès de la société « ELECTRICA », courant 2024, s'élèvent à 112 kTND TTC y compris les frais d'entretien et de réparation totalisant la somme de 2 kTND et la SIAME a réglé 311 kTND. Le solde du fournisseur ELECTRICA s'élève au 31-12-2024 à 2 kTND.

C- [ELECTRICA](#) - Autres actifs courants

Les intérêts et commissions facturés par la « SIAME » au titre de 2024 s'élèvent à 62 kTND. La société « ELECTRICA » a procédé au règlement de 267 kTND. Le solde du Compte courant « ELECTRICA » s'élève au 31-12-2024 à 461 kTND.

8.2.4- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SIAME INTERNATIONALE

A- [SIAME INTERNATIONALE](#) - Client

Le total des ventes TTC réalisées avec « SIAME INTERNATIONALE » en 2024 s'élève à 186 kTND qui a été réglé par la « SIAME » à hauteur de 94 kTND. Le solde du compte client « SIAME INTERNATIONALE » s'élève au 31 décembre 2024 à 92 kTND.

B- [SIAME INTERNATIONALE](#) - Autres actifs courants

La société « SIAME » a accordé une avance en compte courant de 200 kTND à la société « SIAME INTERNATIONALE » moyennant une rémunération au taux de 10% l'an. Les intérêts courus totalisent ainsi la somme de 3 kTND au 31-12-2024.

La « SIAME » a facturé aussi des frais de domiciliation pour 1 kTND et a encaissé des dividendes pour 100 kTND. La société « SIAME INTERNATIONALE » a procédé au règlement de 4 kTND. Le solde du Compte

courant de « SIAME INTERNATIONALE » s'élève au 31-12-2024 à 204 kTND

8.2.5- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE PROSID (FOURNISSEUR)

Les achats réalisés auprès de la société « PROSID », courant 2024, s'élèvent à 83 kTND TTC y compris l'acquisition d'un camion Hyundai, les outillages et les frais de réparations pour les valeurs respectives de 50 kTND, 1 kTND et 32 KTND. La « SIAME » a réglé 101 kTND de sa dette en 2024. Le solde du fournisseur PROSID s'élève au 31-12-2024 à 30 kTND.

8.2.6- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE BEN AYED CONSULTING (FOURNISSEUR)

La « SIAME » a conclu avec M. Mohamed Hédi Ben Ayed en sa qualité de conseiller en gestion, une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. La SIAME a réglé 23 kTND courant 2024 et a reçu un avoir pour 23 kTND. Le solde du compte fournisseur est par conséquent débiteur de 23 kTND au 31-12-2024.

8.2.7- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SITEL

A- [SITEL](#) - Client

La société « SIAME » a vendu courant 2024 des marchandises à la société « SITEL » pour un montant TTC de 4 kTND. Le solde du client SITEL s'élève au 31-12-2024 à 15 kTND.

B- [SITEL](#)- Autres actifs courants

La société « SIAME » a accordé une avance en compte courant de 200 kTND à la société « SITEL » moyennant une rémunération au taux de 10% l'an. Les intérêts courus totalisent ainsi la somme de 11 kTND au 31-12-2024. Les intérêts et commissions facturés par la « SIAME » au titre de 2024 s'élèvent à 27 kTND. Le solde du Compte courant « SITEL » s'élève au 31-12-2024 à 264 kTND.

8.2.8- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE PIMA (FOURNISSEUR)

Les frais de d'entretien et de réparation facturés par la société « PIMA » à la société « SIAME » totalisent la somme de 2 kTND au 31-12-2024. Ces frais ont été totalement réglés à la clôture de l'exercice.

8.2.9- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE IAT

A-[IAT](#) – Fournisseur

Les prestations d'ingénierie et de services facturés par la filiale « IAT », courant 2024, s'élèvent en TTC à 429 kTND. La « SIAME » a réglé la somme de 389 kTND en 2024. Le solde du fournisseurs IAT étant créiteur au 31-12-2024 de 152 kTND.

B-[IAT](#) – Autres actifs courants

La société « SIAME » a accordé une avance de 100 kTND en compte courant à la société « IAT » moyennant une rémunération au taux de 10% l'an. Les intérêts courus totalisent ainsi la somme de 1 kTND au 31-12-2024.

La « SIAME » a facturé à la société « IAT » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 11 kTND. La société « IAT » a procédé au règlement de 16 kTND. Le solde du Compte courant « IAT » s'élève au 31-12-2024 à 102 kTND.

8.2.10- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE MEDIKA-TECH

A-[MEDIKA-TECH](#) – Client

Aucun mouvement n'a été enregistré courant l'exercice 2024. Le solde du client MEDIKA-TECH s'élève au 31-12-2024 à 2 kTND.

B-MEDIKA-TECH – Autres actifs courants

La « SIAME » a établi courant 2021 des notes de débit pour 5 kTND non encore réglés en 2024.

C-MEDIKA-TECH – Fournisseur

Aucun mouvement n'a été enregistré courant l'exercice 2024. Le solde du fournisseur MEDIKA-TECH s'élève au 31-12-2024 à 1 kTND.

8.2.11- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE LE MEUBLE (FOURNISSEUR)

Les achats réalisés auprès de la société « LE MEUBLE », courant 2024, s'élèvent à 1 kTND TTC et la SIAME a réglé 2 kTND. Le solde du fournisseur LE MEUBLE s'élève au 31-12-2024 à 1 kTND.

8.2.12- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE ROYAL OLIVE OIL (FOURNISSEUR)

Les achats réalisés auprès de la société « ROYAL OLIVE OIL », courant 2024, s'élèvent à 24 kTND TTC et la SIAME a réglé 50 kTND. Le solde du fournisseur « ROYAL OLIVE OIL », est nul à la clôture de l'exercice.

8.2.13- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE ROBOTIKA

A-ROBOTIKA – Client

Aucun mouvement n'a été enregistré courant l'exercice de 2024. Le solde du compte client s'élève à 72 kTND à la clôture de l'exercice.

B-ROBOTIKA – Fournisseur

Une avance a été accordée à ROBOTIKA courant l'exercice de 2021 totalisant la somme de 10 kTND non encore imputée à la clôture de l'exercice.

8.2.14- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SIAME ELECTRIC ALGERIE (CLIENT)

Le total des ventes réalisées en 2024 avec « SIAME ELECTRIC ALGERIE » s'élève à 860 kTND à hauteur de 122 kTND. Le solde du compte client « SIAME ELECTRIC ALGERIE » s'élève au 31 décembre 2024 à 738 kTND.

NOTE 9 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la « SIAME-SA » se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

9.1 NANTISSEMENTS

Nantissement de premier rang sur un matériel au profit de l'AMEN BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit de 2 KTND totalement remboursé au 31 décembre 2024 ;

Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété constituée par deux lots de terrains sis à la zone industrielle de GROMBALIA au profit de la BIAT, et ce, en contrepartie d'un crédit de 1,5 KTND contracté en date du 8 mai 2009 et totalement remboursé au 31 décembre 2024 ;

Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BIAT en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 8,1 KTND ;

Hypothèque immobilière en rang disponible sur la propriété, objet du titre foncier n°643257 sise à GROMBALIA, d'une superficie globale de 19875 m² et nantissement du fonds de commerce et du matériel de l'usine au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits à court terme de la somme de 6 KTND ;

Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BANQUE DE TUNISIE, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 4,850 KTND ;

Hypothèque immobilière en rang disponible portant sur les 15 875 parts indivises dans la propriété sise à GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 et nantissement en 1er rang sur l'ensemble du matériel à acquérir dans le cadre du programme d'investissement 2014-2016, au profit de ATTIJARI BANK, et ce,

en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 2 KTND. Au 31 décembre 2024, la totalité des 1,660 KTND débloqués a été remboursée.

Hypothèque en faveur de la Banque Nationale Agricole pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 3,1 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;

Hypothèque en faveur de la BIAT pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 4,9 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;

Hypothèque en faveur de ATTIJARI BANK pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 1,250 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;

Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de la ZITOUNA BANQUE en garantie du remboursement d'une enveloppe de financement Chiraet d'un montant de 6 KTND ;

Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de l'Arab Tunisian Bank en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 4,850 KTND.

Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de la BIAT en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 2,300 KTND.

Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur d'ATTIJARI BANK en garantie du remboursement du crédit à moyen terme Crédit COVID de 3 KTND.

Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de l'Arab Tunisian Bank en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 5,150 KTND.

Hypothèque additionnelle en faveur de la BIAT pour sureté et garantie du remboursement du montant additionnel d'une enveloppe de crédits de gestion de 1,9 MTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul.

9.2 CAUTIONS SOLIDAIRES

9-2-1- « CONTACT »

La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 165 kTND, autorisé par le conseil n°140 du 28 mai 2015.

La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de ATTIJARI BANK d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 500 kTND, autorisé par le conseil n°147 du 26 avril 2016.

La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur du montant complémentaire de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 835 kTND, autorisé par le conseil n°152 du 27 avril 2017.

La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 kTND, autorisé par le conseil n°156 du 02 avril 2018.

La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 750 kTND, autorisé par le conseil n°172 du 30 novembre 2020.

9-2-2 - « SITEL »

La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la Banque de Tunisie, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 kTND pour le compte de la filiale « SITEL », autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015 ;

La « SIAME » est garante de la société « SITEL » au profit de la BNA d'une caution solidaire pour l'obtention d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 700 kTND, autorisé par le conseil n°159 du 22 juin 2018.

9-2-3- « TOUTALU »

La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire, à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit de consolidation s'élevant en principal à 805 kTND, autorisé par le conseil n°143 du 26 août 2015 ;

La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BH BANK, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 560 kTND au profit de la filiale « TOUTALU », autorisé le conseil d'administration n°145 du 28 décembre 2015 ;

La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 1 350 kTND, autorisé par le conseil n°161 du 19 décembre 2018.

La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 kTND autorisée par le conseil n°173 du 08 avril 2021.

La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 1 180 kTND autorisée par le conseil n°178 du 27 décembre 2021.

La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de l'ATB d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 690 kTND autorisée par le conseil n°186 du 29 septembre 2023.

9-2-4- « IAT »

La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de l'ATB d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 160 kTND autorisée par le conseil n°171 du 07 septembre 2020.

La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit COVID de 300 kTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021.

La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 450 kTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021.

9.3 CAUTIONS BANCAIRES

Au 31 Décembre 2024, le total des cautions bancaires s'élève à 6 928 516 TND ventillé par banque comme suit :

BANQUE	MARCHE PUBLIQUE	DOUANE	FRS LOCAUX	TOTAL
BIAT	2 701 337	1 396 677		4 098 014
ATTIJARI BANK		1 195 060		1 195 060
AMEN BANK	132 876	122 780	9000	264 656
ZITOUNA		299 600		299 600
BT		86 350		86 350
STB		128 020		128 020
BNA		96 000		96 000
BH		484 250		484 250
ATB	78 266	198 300		276 566
TOTAL	2 912 479	4 007 037	9 000	6 928 516

9.4 AUTRES ENGAGEMENTS

La société « SIAME » a ouvert auprès des établissements bancaires des lettres de crédit pour un montant de 961 798 \$, soit un total converti de 3 062 797 TND se détaillant comme suit :

FOURNISSEUR	USD	TND
CHONGHONG INDUSTRIES	16 460	52 417
LS ELECTRIC	650 995	2 073 061
NINGBO DELIGHT	225 303	717 465
YUZUMI	69 040	219 854
TOTAL	961 798	3 062 797

9.5 EFFETS ESCOMPTEES ET NON ECHUS

Le montant des effets escomptés et non encore échus au 31 décembre 2024 s'élève à 10 296 473 TND.

NOTE 10 : SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

PRODUITS	31/12/24	31/12/23	CHARGES	31/12/24	31/12/23	SOLDES	31/12/24	31/12/23
Ventes de produits	43 019 087	41 050 409	Variation des PF et encours	(174 950)	(2 315 238)	Production	42 844 137	38 735 171
PRODUCTION	42 844 137	38 735 171	Coût d'achat des marchandises vendues	(27 781 628)	(25 797 079)	Marge sur cout matières	15 062 509	12 938 092
Marge sur cout matières	15 062 509	12 938 092	Autres charges externes	(1 568 621)	(1 457 691)	Valeur ajoutée Brute	13 493 888	11 480 401
Valeur ajoutée Brute	13 493 888	11 480 401						
			Impôts et taxes	(559 354)	(489 825)			
			Charges de personnel	(5 998 365)	(5 117 131)			
Impôts et taxes	(559 354)	(489 825)				Excédent brut d'exploitation	6 936 169	5 873 445
Charges de personnel	(5 998 365)	(5 117 131)	Autres pertes ordinaires	(4 036)	-			
Produits financiers	171 891	157 455	Charges financières	(1 969 057)	(2 332 926)			
			Dotations aux amort et aux prov	(1 332 749)	(1 419 617)			
			Impôt sur le bénéfice	(789 453)	(392 643)			
Résultat des activités ordinaires	3 325 771	2 018 709				Résultat des activités ordinaires	3 325 771	2 018 709
Effet des modifications comptables	-	-	Pertes extraordinaires	-	-			
Résultat net après modifications comptables	3 325 771	2 018 709				Résultat net après modifications comptables	3 325 771	2 018 709

PARTIE III

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



Tel: +216 70 221 600
Fax: +216 70 221 616
www.bdo.tn

La Tour BDO, Bloc E
International City Center 3
Centre Urbain Nord
1082 Tunis - Tunisie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires de la société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA »

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 25 mai 2022, et en application des dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « SIAME » qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan consolidé de 67 744 651 TND et un résultat consolidé -part du groupe bénéficiaire de 2 383 035 TND.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe « SIAME » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur le point suivant :

- Les fonds propres des filiales « TOUTALU » et « IAT » s'élevant au 31 décembre 2024 respectivement à 232 kTND et 484 kTND sont inférieurs à la moitié de leur capital social. Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, il convient de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur la continuité d'exploitation et rétablir l'équilibre financier de ces deux sociétés.

Il est à signaler qu'une Assemblée Générale Extraordinaire de la société « TOUTALU » s'est tenue le 07 janvier 2025 et a décidé une augmentation de capital de 2 000 000 TND afin de régulariser la situation des capitaux propres et rétablir l'équilibre financier de cette société.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1- Politique de provisionnement des Stocks

Les stocks de la société mère figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant brut de 23 219 913 TND, représentent le poste le plus important du bilan et sont composés essentiellement du stock de matières premières, de pièces composantes et des produits finis.

La société applique une politique de provisionnement basée sur le délai moyen de rotation spécifique à chaque catégorie de stock. Le montant de la provision déterminé en appliquant cette politique est par la suite ajusté au cas par cas pour tenir compte des stocks objet de marché en cours de réalisation ou de commandes à livrer courant l'exercice suivant.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'assistance à l'inventaire physique des stocks, le contrôle de la bonne application de la politique de provisionnement ainsi que l'obtention d'éléments probants suffisants et appropriés des ajustements opérés par la société.

2- Dépenses de recherche et développement

Dans le cadre de l'application de sa stratégie de fabrication de produits technologiques innovants, la société mère - SIAME-SA - a capitalisé dans le cadre de ses activités de développement un total brut de 7 811 443 TND arrêté au 31 décembre 2024.

L'amortissement de ces dépenses se fait selon une méthode d'amortissement établie en fonction des avantages futurs que la société compte tirer de la vente ou de l'utilisation du nouveau produit. Le cumul des amortissements s'est élevé à 1 424 613 TND au 31 décembre 2024.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à la vérification que toutes les conditions de capitalisation des frais de développement ont été satisfaites à savoir :

- Le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou à ce procédé peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- La possibilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- L'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser, ou d'utiliser le nouveau produit ou procédé ;
- L'existence d'un marché potentiel pour ce produit ou ce procédé ou, s'il doit être utilisé au niveau interne et non pas vendu, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- Des ressources suffisantes existent, et leur disponibilité peut être démontrée, pour compléter le projet et commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.

3- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société mère - SIAME-SA - s'élevant au 31 décembre 2024 à 43 019 087 TND, représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des revenus et notamment le rapprochement avec la base commerciale et la vérification du respect de la convention comptable de rattachement des charges aux produits.

h2

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

b

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction et le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés.

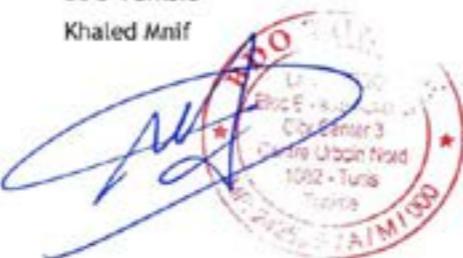
A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du système de contrôle interne de la SIAME et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le Commissaire aux comptes

BDO Tunisie

Khaled Mnif



Tunis, le 13 mai 2025

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN			
(Exprimé en dinars)			
	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		10 184 729	8 472 051
moins : amort immob incorporelles		(3 654 959)	(3 259 851)
	1.1	6 529 769	5 212 200
Ecart d'acquisition		1 641 348	1 641 348
moins: amort Ecart d'acqui.		(1 641 348)	(1 641 348)
	1.2	-	-
Immobilisations corporelles		46 707 560	45 367 230
moins : amort immob corporelles		(37 292 653)	(35 512 202)
	1.3	9 414 907	9 855 028
Immobilisations financières		2 284 149	2 320 785
moins : provisions immob financières		(295 831)	(295 831)
		1 988 318	2 024 954
Autres actifs non courants		87 884	29 590
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	1	18 020 878	17 121 772
ACTIFS COURANTS	2		
Stocks		29 508 315	28 664 736
moins: provisions sur stocks		(1 589 218)	(1 626 054)
	2.1	27 919 097	27 038 682
Clients et comptes rattachés		16 154 329	19 604 032
moins: provisions sur clients		(3 303 358)	(3 277 783)
	2.2	12 850 971	16 326 249
Autres actifs courants		7 698 060	6 634 464
moins: provisions sur AAC		(626 949)	(546 949)
	2.3	7 071 110	6 087 515
Placements et autres actifs financiers		893 644	13 045
moins: provisions sur les placements		(7 554)	(7 554)
	2.4	886 090	5 491
Liquidités et équivalent de liquidités	2.5	996 505	2 809 053
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		49 723 773	52 266 989
TOTAL DES ACTIFS		67 744 651	69 388 761

BILAN			
(Exprimé en dinars)			
	Notes	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres			
Capital social			3.1 15 444 000 15 444 000
Réserves consolidées			12 071 963 12 775 420
Ecart de conversion			266 812
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RÉSULTAT DE L'EXERCICE		27 516 229	28 220 232
Résultat consolidé - Part du Groupe			2 383 035 1 432 924
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRÈS RÉSULTAT CONSOLIDÉ		29 899 264	29 653 156
Intérêt des minoritaires			269 362 299 412
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS	4		
Crédit à moyen et long terme			4.1 1 214 367 2 106 211
Provisions pour risques et charges			4.2 130 673 197 818
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 345 041	2 304 029
PASSIFS COURANTS	5		
Fournisseurs et comptes rattachés			5.1 8 204 223 10 753 976
Autres passifs courants			5.2 7 300 420 5 521 562
Concours bancaires et autres passifs financiers			5.3 20 726 341 20 856 627
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		36 230 984	37 132 164
TOTAL DES PASSIFS		37 576 025	39 436 193
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		67 744 651	69 388 761

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

		<i>Exercice de 12 mois clos le 31 décembre</i>	
	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Revenus	6	63 103 641	63 241 190
Production immobilisée		727 826	405 487
Autres produits d'exploitation		338 708	41 920
PRODUITS D'EXPLOITATION		64 170 175	63 688 596
Variation de stock des PF et des encours		(335 986)	(3 456 139)
Achats d'approvisionnements consommés	7	(39 787 147)	(37 725 396)
Charges de personnel	8	(11 730 398)	(11 012 628)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(2 305 967)	(2 560 579)
Autres charges d'exploitation	9	(3 976 073)	(4 065 126)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 034 603	4 868 729
Charges financières nettes	10	(2 915 361)	(3 005 719)
Produits des placements		625	3 120
Autres gains ordinaires	11	182 543	103 341
Autres pertes ordinaires	12	(109 449)	(32 208)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		3 192 962	1 937 262
<u>Impôt sur les bénéfices</u>		(924 135)	(459 765)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔT		2 268 827	1 477 497
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 268 827	1 477 497
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		-	-
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		2 268 827	1 477 497
Résultat Part du Groupe		2 383 035	1 432 924
Résultat Hors Groupe		(114 208)	44 573

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

		<i>Exercice de 12 mois clos le 31 décembre</i>	
	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de l'exercice			2 268 827
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions			2 305 967
Variation des:			
- stocks			(843 579)
- créances			3 449 702
- autres actifs			(1 063 595)
- fournisseurs et autres dettes			(770 894)
- Résorption subvention d'investissement			(195 041)
- Plus ou moins values de cession			(49 395)
- Variation % d'interet			(58 624)
FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION	13.1	5 101 991	6 125 450
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
Décaissement /acquisit° d'immob°. corporelles et incorp			(3 053 008)
Encaissement /cession d'immob°. corporelles et incorp			49 395
Encaissements / cessions d'immobilisations financières			0
Décaissements / acquisitions d'immobilisations financières			(69 005)
Décaissement /acquisit° d'autres actifs non courants			(58 294)
Encaissements / autres valeurs immobilisées			36 636
Décaissements / autres valeurs immobilisées			(30 000)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'INVESTISSEMENT	13.2	(3 025 271)	(2 669 074)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Variation/ capitaux propres			(336 040)
Subvention d'investissement			202 528
Var Enc/ Remb.d'emprunts (Crédits de gestion,CT)			161 245
Variations des emprunts (MT)			(1 007 501)
Dividendes et autres distributions			(1 853 028)
FLUX AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	13.3	(2 832 796)	(478 006)
VARIATION DE TRESORERIE	13	(756 076)	2 978 370
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE			1 341 425
TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE			585 349
			1 341 425

01 PRESENTATION DU GROUPE DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES "SIAME"

Le groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est composé de 8 sociétés, « SIAME » comprise. Le groupe est constitué principalement par les filiales, exerçant dans la même branche d'activité de distribution et de sous-traitance du matériel électrique et d'autres activités de services liés.

02 REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1 PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » sont élaborés à partir des comptes individuels des sociétés incluses dans le périmètre. Ceux-ci sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur, notamment les principes comptables relatifs à la consolidation des états financiers et au Système Comptable des Entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux et des conventions comptables définis par :

- Le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables de consolidation (normes 35 à 37) ;
- La norme relative aux regroupements d'entreprises (norme 38).

2.2 METHODE D'EVALUATION

LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Les logiciels ont été amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 3 ans.

ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est l'écart de valeur constaté entre le coût d'acquisition des titres d'une société consolidée et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération. Il est amorti sur une période de 5 ans.

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Les immobilisations corporelles comptabilisées selon le modèle de réévaluation chez certaines filiales conformément à la nouvelle NCT 05 ont été retraitées pour se conformer au modèle du cout historique adopté par le groupe. Ces biens ont été amortis selon la méthode linéaire.

LE PORTEFEUILLE DES TITRES

Les titres composant le portefeuille du groupe sont enregistrés à leur coût historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur historique. La valeur d'inventaire est, normalement, calculée par référence :

- A la quote-part des capitaux propres, ajustée le cas échéant, d'éléments non-inscrits en comptabilité, pour les titres non cotés à la BVMT ;
- Au cours boursiers moyens du mois de décembre 2024, pour les titres cotés à la BVMT.

LES STOCKS ET EN COURS

Pour la valorisation de ses stocks, le groupe utilise la méthode du coût moyen pondéré ; la marge intra-groupe étant éliminée pour les besoins de la consolidation.

PRISE EN COMPTE DES REVENUS

Les revenus quelle que soit l'activité qui les génère, sont pris en compte à la livraison. Le chiffre d'affaires consolidé est exprimé hors TVA après élimination des opérations intra-groupe.

CONVERSION DES DETTES FOURNISSEURS EN DEVISE

Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont converties en utilisant le taux de change en vigueur au 31 décembre 2024. La différence est passée en résultat de l'exercice.

03 PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les principes et le périmètre de la consolidation ont été déterminés conformément à la loi 2001-117 du 06 décembre 2001, complétant le code des sociétés commerciales et relative aux groupes de sociétés et en application des normes comptables tunisiennes de consolidation sus précisées.

3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est formé de toutes les entreprises sur lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » exerce directement ou indirectement par le biais de ses filiales un contrôle exclusif ainsi que les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable.

3.2 METHODES DE CONSOLIDATION

INTEGRATION GLOBALE

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres, chacun des éléments d'actifs et de passifs de chaque filiale, en dégageant la part des intérêts minoritaires tant dans les capitaux propres que dans le résultat. Elle est appliquée pour les entreprises du groupe qui sont contrôlées de manière exclusive.

INTEGRATION PROPORTIONNELLE

C'est une méthode de comptabilisation et de présentation selon laquelle la quotepart d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

Un co-entrepreneur est un participant à une co-entreprise qui exerce un contrôle conjoint.

LA MISE EN EQUIVALENCE

Les sociétés dans lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » exerce, directement ou indirectement, une influence notable, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. La « SIAME » est présumée avoir une influence notable si elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Cette méthode consiste à remplacer la valeur des titres figurant à l'actif du bilan de la « SIAME » et de ses filiales par la quote-part du Groupe dans les fonds propres et le résultat des sociétés mises en équivalence.

4- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

4.1 RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Les comptes des filiales sont, si nécessaire, retraités selon les principes et les règles d'évaluation du groupe.

- Les créances, les emprunts et les prêts réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.
- Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets sur le bilan, le hors bilan, ainsi que sur le résultat consolidé.
- Les dividendes intragroupes et les plus ou moins-values réalisées suite à la cession d'éléments d'actifs entre les sociétés du groupe sont éliminés.

4.2 INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère. De même, les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la société mère.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

4.3 TRAITEMENT DES ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

L'ECART D'EVALUATION

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

LE GOOD WILL

Le goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur une durée d'utilité estimée. La durée ne doit pas dépasser 20 ans (§39 de la NCT n°38). Le goodwill négatif est comptabilisé en produit de l'exercice ou différé sur les exercices ultérieurs conformément au traitement préconisé par les paragraphes 54 à 59 de la NCT n°38.

4.4 TRAITEMENT DE L'IMPOT

La charge consolidée d'impôt comprend :

- L'impôt exigible des différentes filiales calculé conformément à la législation fiscale en vigueur au 31 décembre 2024 ;
- Les impôts différés provenant des décalages temporaires provenant des écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'éléments du bilan consolidé.

La compensation se fait pour les impôts différés actifs et passifs au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même en absence d'intégration fiscale, soit au groupe fiscalement intégré s'il existe. La règle de prudence consiste à ne pas constater les actifs d'impôts différés qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale.

Le Groupe a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés. Tous les décalages ont été retenus, sans actualisation, quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

4.5 RESERVES CONSOLIDEES

Cette rubrique comprend les comptes de réserves de la « SIAME » et la quote-part dans les réserves des sociétés consolidées par intégration globale et des sociétés mises en équivalence. Cette quote-part est calculée sur la base du pourcentage d'intérêt.

4.6 RESULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat consolidé correspond au résultat de la société mère majoré de la contribution réelle, après retraitements de consolidation, des sociétés intégrées globalement et des sociétés mises en équivalence.

4.7 DATE DE CLÔTURE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour l'ensemble des sociétés consolidées.

05 NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

5.1 DETERMINATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions de la loi n° 2001-117 du 06 décembre 2001 portant promulgation du code des sociétés commerciales et de la norme NCT n°35 & n°38, les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME », se présentent comme suit :

RAISON SOCIALE	POURCENTAGE DE CONTRÔLE		TYPE DE CONTRÔLE		POURCENTAGE D'INTÉRÊT		MÉTHODE DE CONSOLIDATION	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
SIAME	100,00%	100,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	100,00%	100,00%	IG	IG
CONTACT	100,00%	100,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	100,00%	100,00%	IG	IG
SIAME INTERNATIONAL	99,99%	99,99%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	99,99%	99,99%	IG	IG
TOUTALU	89,28%	89,28%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	89,28%	89,28%	IG	IG
IAT	41,00%	41,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	41,00%	41,00%	IG	IG
MEDIKA-TECH	51,00%	51,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	20,91%	20,91%	IG	IG
IAT EUROPE	95,00%	95,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	95,00%	95,00%	IG	IG
SIAME ALGERIE	70,00%	N/A	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	68,93%	N/A	IG	N/A

Les sociétés constituant le groupe « SIAME » se présentent au 31-12-2024 comme suit :

SOCIETE MERE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est une société anonyme créée en date du 12 mai 1976 par la « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer et à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et, généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME » était détenu à concurrence de 72 % par la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz « STEG ». Par décision de la C.A.R.E.P en date du 4 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « STEQ ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu suivant la décision de la C.A.R.E.P du 06 mai 1999 de procéder à la vente de 20% du capital, soit 137 500 actions, au profit de la société AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C et de 23,1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1er juin 1999, la valeur « SIAME » a été admise au premier marché de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

En réponse à une demande introduite, en date du 26 octobre 2009, par M. Mohamed Hédi BEN AYED agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions, soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession est de 1,3 TND par action d'une valeur nominale de 1 TND.

La dernière augmentation de capital de la « SIAME-SA » date de 2021 et a porté le capital social de la société à la somme de 15 444 000 TND.

SOCIETES FILIALES DE LA SIAME :

Les sociétés sous contrôle exclusif de la société mère telles que définies par le code des sociétés commerciales et les normes comptables tunisiennes sont les suivantes :

SOCIETE CONTACT Société à responsabilité limitée totalement exportatrice ayant un capital de 2 810 000 TND créée en 1998, exerçant dans le domaine de la sous-traitance industrielle notamment l'assemblage de divers types de connecteurs pour l'électronique et l'automobile pour des donneurs d'ordre étrangers.

SOCIETE SIAME INTERNATIONAL SARL Société de commerce international, ayant un capital de 150 000 TND. Elle a été créée en janvier 2009 pour subvenir aux besoins des clients du réseau commercial international de la SIAME en marchandises non produites par elle.

SOCIETE TOUTALU Société anonyme, créée en janvier 2007, ayant un capital de 2 800 000 TND. Elle a pour activité la fonderie de pièces en aluminium et notamment celles des accessoires de lignes.

SOCIETE I@T Société anonyme, créée en Mai 2017, ayant un capital de 1 300 000 TND. Elle exerce dans le domaine de Recherche et développement, étude des solutions intelligentes et innovantes pour la gestion et la distribution de l'énergie.

SOCIETE MEDIKA-TECH SARL Société à responsabilité limitée, créée en Septembre 2018, ayant un capital de 100 000 TND. Elle exerce dans le domaine de l'importation et du commerce des produits et des machines pour les secteurs technologiques à haute valeur ajoutée notamment l'instrumentation et l'appareillage biomédical, la robotique, la domotique, la monétique et les télécommunications et multimédia.

SOCIETE I@T Europe Société à responsabilité limitée, créée en Juin 2019, implantée en France et ayant un capital de 20 000 Euro. Elle exerce dans le domaine de services et conseils en matière informatique, électronique, logiciels, marketing, publicité, audit et expertise de système informatiques, la vente de matériels informatiques, électroniques et industriels et de logiciels.

SOCIETE SIAME ELECTRIC ALGERIE Dans le cadre de la stratégie de croissance à l'international de la SIAME et pour le renforcement de sa présence sur les marchés à fort potentiel, il y a eu création en 2024 de cette filiale en Algérie avec un capital de 22.000.000 DZD. Elle exerce dans le domaine de fabrication du matériel et appareillage électrique.

NOTE 1 : ACTIFS NON COURANTS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des actifs non courants consolidés s'élevant à 18 020 878 TND se détaillent comme suit :

DÉSIGNATION	VALEUR BRUTE 31/12/2024	AMORTISSEMENT	PROVISION	VALEUR NETTE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 184 729	-3 654 959	-	6 529 769
ECARTS D'ACQUISITION	1 641 348	-1 641 348	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 707 560	-37 292 653	-	9 414 907
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 284 149	-	-295 831	1 988 318
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	87 884	-	-	87 884
TOTAL	60 905 670	-42 588 960	-295 831	18 020 878

1.1 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles consolidées s'élève à 6 529 769 TND au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

DÉSIGNATION	VALEUR BRUTE 31/12/2024	CUMUL AMORT. 31/12/2024	VCN AU 31/12/2024
INVESTISSEMENT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	4 017 020	-1 931 689	2 085 332
CONCESSIONS, MARQUES, BREVETS ET LICENCES	1 034 332	-1 031 681	2 651
LOGICIELS	700 751	-683 350	17 401
SITE WEB	8 690	-8 240	450
ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT EN COURS	4 423 936	-	4 423 936
TOTAL	10 184 729	-3 654 959	6 529 769

1.2 LES ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition constatés sur les filiales consolidées totalisent un montant brut de 1 641 348 TND amortis totalement. Ils s'analysent comme suit :

DÉSIGNATION	DATE DE PRISE DE CONTRÔLE	VALEUR BRUTE	TAUX D'AMORT.	CUMUL AMORT. 31/12/2024	VCN AU 31/12/2024
CONTACT	1998	-13 813	100%	13 813	-
TOUTALU	2007	21 500	20%	-21 500	-
CONTACT	2012	314 975	20%	-314 975	-
CONTACT	2013	219 982	20%	-219 982	-
CONTACT	2014	349 990	20%	-349 990	-
TOUTALU	2015	322 262	20%	-428 143	-
CONTACT	2016	249 982	20%	-249 982	-0
TOUTALU	2017	176 470	20%	-70 588	-
TOTAL		1 641 348		-1 641 348	-0

1.3 LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles consolidées s'élève à 9 414 907 TND au 31 décembre 2024, se ventilant comme suit :

DÉSIGNATION	VALEUR BRUTE 31/12/2024	CUMUL AMORT. 31/12/2024	VCN AU 31/12/2024
TERRAIN	879 080	-	879 080
CONSTRUCTIONS	8 927 299	-6 439 546	2 487 753
MATÉRIELS & OUTILLAGES	27 669 768	-23 829 351	3 840 418

MAT DE TRANSPORT	2 151 424	-1 855 482	295 943
MMB	2 201 669	-1 947 879	253 791
Agencements & aménagements	4 237 404	-2 857 464	1 379 940
Immobilisations prises en leasing	462 145	-335 198	126 948
Immobilisations chez les tiers	61 890	-27 735	34 155
IMMOBILISATIONS EN COURS	116 879	-	116 879
TOTAL	46 707 560	-37 292 653	9 414 907

1.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique s'élève en net à 1 988 318 TND au 31 décembre 2024, se détaillant ainsi :

DÉSIGNATION	VALEUR BRUTE 31/12/2024
TITRES HORS GROUPE	1 935 793
OBLIGATIONS	-
PRETS	81 823
CAUTIONNEMENT	266 533
Provisions des cautions	-79 570
Provisions pour titres	-216 262
Total	1 988 318

Les titres de participation se composent des titres des sociétés sur lesquelles le groupe « SIAME » n'exerce ni un contrôle exclusif, ni un contrôle conjoint, ni une influence notable.

1.5 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Cette rubrique, s'élève à 87 884 TND à la clôture de l'exercice 2024 contre 29 590 TND à la clôture de l'exercice précédent et se rapporte à des charges à répartir.

DÉSIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Charges à répartir	87 884	29 590	58 294
Total	87 884	29 590	58 294

NOTE 2 : ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint une valeur nette de 49 723 773 TND au 31 décembre 2024. Ils se détaillent comme suit :

DÉSIGNATION	NOTE	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
STOCKS	2.1	29 508 315	-1 589 218	27 919 097
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	2.2	16 154 329	-3 303 358	12 850 971
AUTRES ACTIFS COURANTS	2.3	7 698 060	-626 949	7 071 110
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	2.4	893 644	-7 554	886 090
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS	2.5	996 505	-	996 505
TOTAL		55 250 853	-5 527 080	49 723 773

2.1 STOCKS

La valeur nette des stocks consolidés s'élève au 31 décembre 2024 à 27 919 097 TND, après élimination des profits internes et se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
STOCK SIAME	23 181 560	24 790 474	-1 608 913
PROVISION POUR DÉPRÉCIATION STOCK SIAME	-1 476 550	-1 374 477	-102 073
STOCK CONTACT	1 843 083	1 800 538	42 545
PROVISION POUR DÉPRÉCIATION STOCK CONTACT	-112 668	-251 577	138 909
STOCK TOUTALU	1 650 604	1 599 981	50 623
Stock IAT	419 769	405 918	13 851
Stock MEDIKA TECH	56 444	76 694	-20 250
Provision pour dépréciation stock MEDIKA TECH	-8 869	-8 869	-
Stock SIAME ALGERIE	1 798 254	-	1 798 254
Stock SIAME INT	567 471	-	567 471
TOTAL	27 919 097	27 038 682	880 416

Les profits sur cessions internes des stocks réalisés en 2023 et 2024 et touchant respectivement le stock initial et final entre les sociétés « SIAME », « TOUTALU », « SIAME ALGERIE » et « SIAME INTERNATIONAL » ont été éliminés du résultat et des stocks consolidés.

2.2 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS CONSOLIDÉS

Le solde net de cette rubrique s'élève à 12 850 971 TND au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
CLIENTS ORDINAIRES	12 713 819	15 796 771	-3 082 952
CLIENTS, EFFETS À RECEVOIR	-225 810	93 028	-318 838
CLIENTS DOUTEUX	3 666 321	3 714 233	-47 912
TOTAL BRUT	16 154 329	19 604 032	-3 449 702
PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES CLIENTS	-3 303 358	-3 277 783	-25 576
TOTAL NET	12 850 971	16 326 249	-3 475 278

2.3 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants consolidés nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2024 à 7 071 110 TND et se détaillent comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
ETAT, IMPÔTS ET TAXES ACTIF	4 719 582	3 942 040	777 542
AVANCES ET ACOMPTE AU PERSONNEL	81 074	158 668	-77 594
AVANCES ET ACOMPTE FOURNISSEURS	12 853	56 668	-43 815
FOURNISSEURS RRR À OBTENIR	441 563	515 148	-73 586
DÉBITEURS DIVERS	1 951 051	1 302 429	648 622
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	382 310	564 080	-181 770
PRODUITS À RECEVOIR	109 626	95 431	14 196
TOTAL BRUT	7 698 060	6 634 464	1 063 595
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	-626 949	-546 949	-80 000
TOTAL NET	7 071 110	6 087 515	983 595

2.4 PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Ce compte s'élève en net à 886 090 TND à la date de clôture et se détaille ainsi :

DÉSIGNATION	SITUATION AU 31/12/2024		
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
PLACEMENTS	893 644	-7 554	886 090
TOTAL	893 644	-7 554	886 090

2.5 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et les équivalents de liquidités consolidés s'élevant à 996 505 TND au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

DÉSIGNATION	SITUATION AU 31/12/2024		
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
BANQUES ET CAISSES	717 083	-	717 083
VALEURS À L'ENCAISSEMENT	279 421	-	279 421
TOTAL	996 505	-	996 505

NOTE 3 : CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres consolidés s'élevant à 30 168 626 TND se détaillent ainsi :

DÉSIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
CAPITAL SOCIAL	15 444 000	15 444 000	-
RÉSERVES CONSOLIDÉES	12 071 963	12 775 420	-703 457
ECART DE CONVERSION	266	812	-546
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RÉSULTAT	27 516 229	28 220 232	-704 003
RÉSULTAT CONSOLIDÉ - PART DU GROUPE	2 383 035	1 432 924	950 111
S/ TOTAL	29 899 264	29 653 156	246 108
INTÉRÊTS DES MINORITAIRES	269 362	299 412	-30 050
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRÈS RÉSULTAT & IM	30 168 626	29 952 568	216 058

Le détail de répartition des réserves et des résultats des sociétés du groupe entre réserves et résultat consolidé, d'une part, et les intérêts des minoritaires, d'autre part, se présente comme suit :

DÉSIGNATION	SITUATION AVANT PARTAGE		RÉPARTITION DES RÉSERVES		RÉPARTITION DES RÉSULTATS		ELIMINATION DES TITRES DE PARTICIPATION
	RÉSERVES	RÉSULTAT	RÉSERVES CONSOLIDÉES	PART DES MINORITAIRES	RÉSULTATS CONSOLIDÉS	PART DES MINORITAIRES	
SIAME	12 727 987	3 087 313	12 727 987	-	3 087 313	-	-
SIAME INTER	89 064	191 442	189 052	23	191 429	13	149 990
CONTACT	2 824 367	-546 380	2 604 490	27	-546 377	-3	3 029 850
TOUTALU	-3 359 205	-324 692	-2 965 731	-59 925	-384 617	59 925	2 301 450
IAT	-786 627	-419 628	-322 517	302 890	-113 423	-247 580	533 000
MEDIKA TECH	-152 056	21 749	-61 885	-41 171	4 548	17 201	51 000
IAT EUR	-48 415	-20 118	-54 161	10 991	-7 836	-12 282	61 173
SIAME ALGERIE	28 473	220 518	13 352	170 735	151 999	68 518	365 402
TOTAL	11 323 588	2 210 203	12 130 587	383 570	2 383 035	-114 208	6 491 865

NOTE 4 : PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants ont atteint un solde de 1 345 041 TND au 31 décembre 2024. Ils se détaillent comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
EMPRUNT	1 214 367	2 106 211
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	130 673	197 818
TOTAL	1 345 041	2 304 029

4.1 EMPRUNTS

Ce poste consolidé s'élevant à 1 214 367 TND, correspond à la dette bancaire et leasing au 31 décembre 2024. Ce poste se présente comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
EMPRUNT SIAME	500 000	1 100 000	-600 000
EMPRUNT CONTACT	276 323	484 290	-207 967
EMPRUNT TOUTALU	416 592	473 304	-56 712
EMPRUNT IAT	21 453	48 617	-27 164
TOTAL	1 214 367	2 106 211	-891 844

4.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste consolidé s'élevant à 130 673 TND, correspond aux provisions pour risques et charges constatées au niveau des sociétés du groupe. Il se détaille comme suit :

SOCIÉTÉ	DÉSIGNATION	SOLDE
CONTACT	Provision pour risques et charges	75 673
IAT	Provision pour risques et charges	55 000
TOTAL		130 673

NOTE 5 : PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élevant à 36 230 984 TND au 31 décembre 2024, regroupe les postes suivants :

DÉSIGNATION	NOTE	31/12/2024
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	5.1	8 204 223
AUTRES PASSIFS COURANTS	5.2	7 300 420
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	5.3	20 726 341
TOTAL		36 230 984

5.1 FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHÉS

Au 31 décembre 2024, ce poste consolidé s'élevant à 8 204 223 TND, se ventile comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	6 132 586	7 937 853	-1 805 267
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	506 596	93 894	412 702
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION, EFFETS À PAYER	1 503 440	2 682 421	-1 178 981
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	61 601	39 807	21 794
TOTAL	8 204 223	10 753 976	-2 549 752

5.2 AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élevant à 7 300 420 TND au 31 décembre 2024, s'analysant comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
ETAT, IMPÔTS ET TAXES PASSIFS	2 812 485	2 149 455	663 031
ORGANISMES SOCIAUX	1 678 878	1 094 362	584 516
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS	908 902	849 502	59 400
CLIENTS, AVANCES ET ACOMPTE	167 282	300 716	-133 434
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	1 162	910	252
CRÉDITEURS DIVERS	1 311 155	661 884	649 271
CHARGES À PAYER	404 095	424 997	-20 902
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	16 460	37 237	-20 777
PROVISIONS COURANTES POUR RISQUES ET CHARGES	-	2 500	-2 500
TOTAL	7 300 420	5 521 562	1 778 858

5.3 CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Ce poste consolidé s'élevant au 31 décembre 2024 à 20 726 341 TND se détaillent ainsi :

DÉSIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
CRÉDITS DE GESTION	17 243 207	17 081 962	161 245
ECHÉANCE À MOINS D'UN AN /CRÉDITS	2 131 914	2 267 526	-135 612
INTÉRÊTS COURUS SUR EMPRUNTS	46 420	26 465	19 955
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	19 421 541	19 375 953	45 588
CONCOURS BANCAIRES	1 304 800	1 480 674	-175 874
TOTAL	20 726 341	20 856 627	-130 286

NOTE 6 : REVENUS

Le chiffre d'affaires consolidé totalisant 63 103 641 TND, se détaillant comme suit :

DÉSIGNATION	2024		2023		VARIATION	
	EN TND	EN %	EN TND	EN %	EN TND	EN %
CA SIAME	42 562 815	67,4%	40 950 528	64,75%	1 612 287	-1172,16%
CA CONTACT	11 488 048	18,2%	15 291 892	24,18%	-3 803 844	2765,46%
CA TOUTALU	2 100 476	3,3%	2 793 920	4,42%	-693 444	504,15%
CA IAT	2 633 560	4,2%	3 097 035	4,90%	-463 475	336,95%
CA SIAME INTERNATIONAL	2 015 426	3,2%	1 030 190	1,63%	985 236	-716,28%
CA MEDIKA TECH	34 507	0,1%	34 316	0,05%	191	-0,14%
CA IAT EUROPE	30 881	0,0%	43 309	0,07%	-12 428	9,04%
CA SIAME ALGERIE	2 237 928	3,5%	-	0,00%	2 237 928	-1627,01%
TOTAL	63 103 641	100%	63 241 190	100%	-137 548	100%
REVENUS					66 342 085	
REVENUS INTRAGROUPE					-3 238 444	
TOTAL REVENUS CONSOLIDÉS					63 103 641	

NOTE 7 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

Les achats consommés consolidés totalisent 39 787 147 TND à la clôture de l'exercice 2024. Ils se détaillent entre les différentes sociétés du groupe comme suit :

DÉSIGNATION	2024	
	EN TND	EN %
Ach SIAME	26 692 312	67,09%
Ach CONTACT	7 064 993	17,76%
Ach TOUTALU	2 743 082	6,89%
Ach IAT	935 971	2,35%
Ach SIAME INTER	1 127 674	2,83%
Ach MEDIKA TECH	21 135	0,05%
ACH IAT EUROPE	-	0,00%
ACH SIAME ALGERIE	1 201 981	3,02%
TOTAL	39 787 147	100%
ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS		42 411 528
ACHATS INTRAGROUPE		2 624 380
TOTAL ACHATS CONSOMMÉS		39 787 147

NOTE 8 : CHARGES DE PERSONNEL

Cette rubrique comprend les charges de personnel du groupe « SIAME » se détaillant comme suit :

DÉSIGNATION	2024	
	EN TND	EN %
CP SIAME	5 998 362	51,14%
CP TOUTALU	842 610	7,18%
CP CONTACT	2 992 753	25,51%
CP IAT	1 811 262	15,44%
CP MEDIKA TECH	11 095	0,09%
CP SIAME ALGERIE	74 315	0,63%
TOTAL	11 730 398	100%

NOTE 9 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique correspond, principalement, à la rémunération du personnel extérieur, d'intermédiaires et des honoraires. Elle se détaille par entité comme suit :

DÉSIGNATION	2024	
	EN TND	EN %
AC SIAME	2 110 830	53,09%
AC TOUTALU	251 058	6,31%
AC CONTACT	1 014 219	25,51%
AC IAT	287 470	7,23%
AC SIAME INTER	119 638	3,01%
AC MEDIKA TECH	25 620	0,64%
AC IAT EUROPE	48 744	1,23%
AC SIAME ALGERIE	118 493	2,98%
TOTAL	3 976 073	100%

NOTE 10 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Cette rubrique correspond aux intérêts relatifs aux emprunts contractés, et aux écarts de change. Elle se détaille par entité comme suit :

DÉSIGNATION	2024	
	EN TND	EN %
CF SIAME	1 905 027	65,34%
CF TOUTALU	473 605	16,25%
CF CONTACT	437 658	15,01%
CF IAT	85 853	2,94%
CF SIAME INTER	17 666	0,61%
CF IAT EUROPE	273	0,01%
CF MEDIKA TECH	1 061	0,04%
CF SIAME ALGERIE	-5 782	-0,20%
TOTAL	2 915 361	100%

NOTE 11 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Cette rubrique correspond principalement aux produits nets sur cession d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	2024	2023
AUTRES GAINS ORDINAIRES	74 524	44 717
PRODUITS NETS SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	49 395	-
GAIN GROUPE SUR VARIATION % D'INTERET	58 624	58 624
TOTAL	182 543	103 341

NOTE 12 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Cette rubrique correspond principalement aux charges nettes sur cession d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	2024	2023
AUTRES PERTES ORDINAIRES	109 449	32 208
TOTAL	109 449	32 208

NOTE 13 : FLUX DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2024, la trésorerie du groupe « SIAME » a dégagé un solde positif de 585 349 TND contre un solde positif de 1 341 425 TND au 31 décembre 2023, soit une variation négative de 756 076 TND. Les différentes rubriques se présentent ainsi :

DÉSIGNATION	NOTE	31/12/2024
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	13.1	5 101 991
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	13.2	-3 025 271
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	13.3	-2 832 796
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		-756 076

13.1 FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux provenant des activités d'exploitation s'élevant à 5 101 991 TND s'analysent comme suit :

DÉSIGNATION	FLUX CONSOLIDÉS
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 268 827
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS NETTES DE REPRISES	2 305 967
VARIATION DES STOCKS	-843 579
VARIATION DES CRÉANCES CLIENTS	3 449 702
VARIATION DES AUTRES ACTIFS	-1 063 595
VARIATION DES DETTES FOURNISSEURS ET DES AUTRES DETTES	-770 894
PLUS VALUE / CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-49 395
RÉSORPTION SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-195 041
TOTAL	5 101 991

13.2 FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les flux affectés aux activités d'investissement s'élevant au 31 décembre 2024 à -3 025 271 TND s'analysent comme suit :

DÉSIGNATION	FLUX CONSOLIDÉS
DÉCAISSEMENTS SUR ACQ. D'IMMO. CORPO. ET INCORPO.	-3 053 008
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. CORPO. ET INCORPO.	49 395
ENCAISSEMENTS PROVENANT D'AUTRES VALEURS IMMOBILISÉES	36 636
DÉCAISSEMENTS SUR AUTRES ACTIFS NON COURANTS	-58 294
TOTAL	-3 025 271

13.3 FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement s'élevant à -2 832 796 TND s'analysent comme suit :

DÉSIGNATION	FLUX CONSOLIDÉS
VARIATION/ CAPITAUX PROPRES	-336 040
SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS	202 528
VAR ENC/ REMB.D'EMPRUNTS (CRÉDITS DE GESTION,CT)	161 245
VARIATIONS DES EMPRUNTS (MT)	-1 007 501
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	-1 853 028
TOTAL	-2 832 796

NOTE 14: EVOLUTION DES ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIÉES

La présente note est préparée conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 39. Elle a pour objet la présentation des informations se rapportant aux parties liées

14.1- EVOLUTION DES ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIÉES - SIAME

SOCIÉTÉ	SITUATION AU 31-12-2024 EN MTND				SITUATION AU 31-12-2023 EN MTND			
	CLIENT	AAC	FOURNISSEUR	TOTAL	CLIENT	AAC	FOURNISSEUR	TOTAL
ELECTRICA	658	461	-2	1 118	689	666	-201	1 154
PROSID	-	-	-30	-30	-	-	-48	-48
SOCIETE BEN AYED CONSULTING	-	-	23	23	-	-	-23	-23
SITEL	15	264	-	279	11	37	-	48
PIMA	-	-	-0	-0	-	-	-0	-0
LE MEUBLE	-	-	-1	-1	-	-	-2	-2
ROYAL OLIVE OIL	-	-	-	-	-	-	-26	-26
ROBOTIKA	72	-	10	82	72	-	10	82

14.2- EVOLUTION DES ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES - CONTACT

SOCIÉTÉ	SITUATION AU 31-12-2024 EN MTND			SITUATION AU 31-12-2023 EN MTND		
	CCA	FOURNISSEUR	TOTAL	CCA	FOURNISSEUR	TOTAL
SITEL	-	-4 149	-4 149	-	-2 049	-2 049

14.3- EVOLUTION DES ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES – IAT

PARTIE LIÉE	SITUATION AU 31-12-2024 EN TND				SITUATION AU 31-12-2023 EN TND			
	CCA	FRS	CLIENTS	TOTAL	CCA	FRS	CLIENTS	TOTAL
L'IMMOBILIÈRE CONTEMPORAINE	-	-21 632	-	-21 632	-	-10 125	-	-10 125
SENS INVERSE	-	-	-	-	-	-	1 848	1 848
MR MONDHER MAKNI	-451 873	-	-	-451 873	-442 622	-	-	-442 622
CMP	-	-4 762	-	-4 762	-	-	-	-
PROSID	-	-3 213	-	-3 213	-	-	-	-
SNCI	-	5 118	5 118	5 118	-	-	-	-

14.4- EVOLUTION DES ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES – TOUTALU

SOCIÉTÉ	SITUATION AU 31-12-2024 EN TND				SITUATION AU 31-12-2023 EN TND			
	CLIENT	CCA	FOURNISSEUR	TOTAL	CLIENT	CCA	FOURNISSEUR	TOTAL
GLOBAL INJECTION ELECTRIC	-	-	-	-	678 756	-	-	678 756
MR HEDI BEN AYED	-	-617 718	-	-617 718	-	-550 000	-	-550 000
ELECTRICA	-	-	-457	-457	-	-	-	-
INTERMETAL	-	-	-173 435	-173 435	145	-	-62 319	-62 174
PROSID	-	-	-	-	-	-	-2 571	-2 571
PROSID SUD	-	-	-6 499	-6 499	-	-	-12 829	-12 829
SAMFI	-	-	-9 914	-9 914	-	-	-2 424	-2 424
SOTIC	-	-	-2 430	-2 430	-	-	-	-

NOTE 15 : ENGAGEMENT HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société mère « SIAME-SA » se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

NANTISSEMENTS

- Nantissement de premier rang sur un matériel au profit de l'AMEN BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit de 2 KTND totalement remboursé au 31 décembre 2024 ;
- Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété constituée par deux lots de terrains sis à la zone industrielle de GROMBALIA au profit de la BIAT, et ce, en contrepartie d'un crédit de 1,5 KTND contracté en date du 8 mai 2009 et totalement remboursé au 31 décembre 2024 ;
- Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BIAT en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 8,1 KTND ;
- Hypothèque immobilière en rang disponible sur la propriété, objet du titre foncier n°643257 sise à GROMBALIA, d'une superficie globale de 19875 m² et nantissement du fonds de commerce et du matériel de l'usine au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits à court terme de la somme de 6 KTND ;
- Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BANQUE DE TUNISIE, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 4,850 KTND ;
- Hypothèque immobilière en rang disponible portant sur les 15 875 parts indivises dans la propriété sise à GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 et nantissement en 1er rang sur l'ensemble du matériel à acquérir dans le cadre du programme d'investissement 2014-2016, au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 2 KTND. Au 31 décembre 2024, la totalité des 1,660 KTND débloqués a été remboursée.
- Hypothèque en faveur de la Banque Nationale Agricole pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 3,1 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;
- Hypothèque en faveur de la BIAT pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 4,9 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;
- Hypothèque en faveur de ATTIJARI BANK pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 1,250 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;
- Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de la ZITOUNA BANQUE en garantie du remboursement d'une enveloppe de financement Chiraet d'un montant de 6 KTND ;
- Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de l'Arab Tunisian Bank en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 4,850 KTND.
- Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de la BIAT en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 2,300 KTND.
- Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur d'ATTIJARI BANK en garantie du remboursement du crédit à moyen terme Crédit COVID de 3 KTND.
- Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de l'Arab Tunisian Bank en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 5,150 KTND.

- Hypothèque additionnelle en faveur de la BIAT pour sureté et garantie du remboursement du montant additionnel d'une enveloppe de crédits de gestion de 1,9 MTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul.

CAUTIONS SOLIDAIRES

- La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la Banque de Tunisie, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 kTND pour le compte de la filiale « SITEL », autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015 ;
- La « SIAME » est garante de la société « SITEL » au profit de la BNA d'une caution solidaire pour l'obtention d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 700 kTND, autorisé par le conseil n°159 du 22 juin 2018.

CAUTIONS BANCAIRES

Au 31 Décembre 2024, le total des cautions bancaires s'élève à 6 928 516 TND ventilé par banque comme suit :

BANQUE	MARCHÉ PUBLIC	DOUANE	FRS LOCAUX	TOTAL
BIAT	2 701 337	1 396 677		4 098 014
ATTIJARI BANK		1 195 060		1 195 060
AMEN BANK	132 876	122 780	9 000	264 656
ZITOUNA		299 600		299 600
BT		86 350		86 350
STB		128 020		128 020
BNA		96 000		96 000
BH		484 250		484 250
ATB	78 266	198 300		276 566
TOTAL	2 912 479	4 007 037	9 000	6 928 516

AUTRES ENGAGEMENTS

La société « SIAME » a ouvert auprès des établissements bancaires des lettres de crédit pour un montant de 961 798 \$, soit un total converti de 3 062 797 TND se détaillant comme suit :

FOURNISSEUR	USD	TND
CHONGHONG INDUSTRIES	16 460	52 417
LS ELECTRIC	650 995	2 073 061
NINGBO DELIGHT	225 303	717 465
YUZUMI	69 040	219 854
TOTAL	961 798	3 062 797

EFFETS ESCOMPTE ET NON ECHUS

Le montant des effets escomptés et non encore échus au 31 décembre 2024 s'élève à 10 296 473 TND.

SOCIÉTÉ	MONTANT (TND)
SIAME	10 296 473
TOUTALU	589 275
IAT	105 948
TOTAL	10 991 696

PARTIE IV

PROJET DE RÉSOLUTIONS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 MAI 2025

PROJET DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2024 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, lesdits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, état de flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

Le poste résultats reportés, présente un solde de 6 220 166,724 Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2024 s'élevant à 3 325 771,304 Dinars comme suit :

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	3 325 771,304
RÉSULTATS REPORTÉS	6 220 166,724
TOTAL	9 545 938,028
RÉINVESTISSEMENT EN FONDS CAPITAL RISQUE « SICAR »	-400 000,000
FOND SOCIAL DE SOLIDARITÉ	-50 000,000
SOLDE DISPONIBLE	9 095 938,028
• DIVIDENDES À DISTRIBUER (0,180 DINAR/ACTION) À PRÉLEVER SUR LE REPORT À NOUVEAU (SOUMIS À LA RETENUE À LA SOURCE AU TAUX EN VIGUEUR).	-2 779 920,000
Report à nouveau	6 316 018,028

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 0,180 Dinar par action, soit un montant total de 2 779 920,000 Dinars, à prélever sur les résultats reportés et qui sera soumis à la retenue à la source au taux en vigueur.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du groupe SIAME de l'exercice clos le 31/12/2024, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

SIXIÈME RÉSOLUTION :

Après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2024 (Bilan, Etat de Résultat, Etat de Flux de Trésorerie et Notes aux Etats Financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

SEPTIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserve, pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

HUITIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux administrateurs, un montant forfaitaire brut Huit Mille Sept Cent Cinquante Dinars (8 750 Dinars), par administrateur, au titre de jetons de présence pour l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

NEUVIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire Fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit à la somme de Douze Mille Cinq Cent Dinars (12 500 Dinars) au titre de l'exercice 2024, pour chacun des membres du Comité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

DIXIÈME RÉSOLUTION :

'L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de désigner les deux cabinets suivants en tant que co-commissaires aux comptes de la SIAME pour le mandat 2025 ;2026 et 2027 expirant avec la tenue de de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2027 :

- la société « », société d'expertise comptable, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie titulaire de l'identifiant unique N° représentée par Monsieur

- la société « », société d'expertise comptable, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie titulaire de l'identifiant unique N° représentée par Monsieur

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

ONZIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès-verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.